Le mouvement en défense des retraites

2023

Chili 1970-1973
L'Unité populaire trahit la révolution

L'Agonie du capitalisme et les tâches de la 4e Internationale

La guerre impérialiste et la révolution prolétarienne mondiale

Marx
La Crise

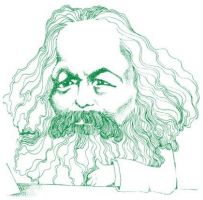

Lénine
L'État et la révolution

Les marxistes et l'écologie

2021

Trotsky

Face à la menace fasciste en France

1934

Trotsky

Contre le Front populaire

1935

Trotsky

La grève générale en France

1936

Le mouvement de 1995 en défense des retraites

La mobilisation contre la loi travail

2016

Groupe marxiste internationaliste

Programme

La vérité est toujours révolutionnaire. Exposer aux opprimés la vérité de leur situation, c'est leur ouvrir la voie de la révolution. Dire la vérité sur les gouvernants, c'est saper mortellement les bases de leur pouvoir. Dire la vérité sur la bureaucratie réformiste, c'est l'écraser dans la conscience des masses. Dire la vérité sur les centristes, c'est aider les ouvriers.

Trotsky, 5 aout 1929

Le mouvement en défense des retraites de 2023 en France

Pour le capital, les travailleurs vivent trop vieux, 14 janvier p. 4

L'attaque de l'État bourgeois contre nos retraites et le moyen de l'empêcher, 8 février p. 13

Motions pour la grève générale p. 24

La bataille décisive pour la grève générale est engagée, 9 mars p. 25

Tracts pour la grève générale p. 30

L'intersyndicale ne veut que « des grèves », il faut la grève générale pour l'abrogation de la loi contre les retraites ! 17 mars p. 32

Macron a remporté une bataille, mais n'a pas encore gagné la guerre, 26 avril p. 44

Dire la vérité aux travailleurs, 7 mai p. 47

Parler clair pour défendre une orientation révolutionnaire, 12 juin p. 53

Le dessin de Lacombe en couverture
est tiré de *Siné mensuel* n° 128, avril 2023

Pour le capital, les travailleurs vivent trop vieux

Dans le mode de production capitaliste, le salaire (le prix de la force de travail) doit permettre la reconstitution de la capacité productive des exploités. Les travailleurs incapables de se faire employer (chômage, maladie grave, handicap…) ne vendent pas leur force de travail au capital. Leur survie relève de la solidarité familiale ou de la charité. Sous la pression des travailleurs, l'État a accepté de les prendre partiellement en charge, soit directement (logique d'assistance, financement par l'impôt), soit par l'intermédiaire d'institutions spécialisées (logique d'assurance, financement par cotisations obligatoires).

La fable du « modèle français »

La protection sociale instaurée en 1945 en France n'a rien d'original, elle est calquée sur le système inventé à la fin du 19e siècle en Allemagne. Cela ne pouvait être avoué pour cause de patriotisme qui cimentait alors l'alliance de la CFTC, de la CGT, du PS-SFIO et du PCF avec le MRP sous la direction du général de Gaulle. La Sécu française est de nature « bismarckienne » : assurance obligatoire, cotisations proportionnelles au salaire brut, prestations souvent proportionnelles au salaire (pensions, arrêt maladie, indemnités chômage…).

Le « modèle français » est basé sur la collaboration de classes. Les « partenaires sociaux » (3 organisations patronales et 5 confédérations syndicales) cogèrent les trois branches de la Sécu ainsi que les régimes de retraite complémentaire et d'assurance-chômage. En fait, c'est l'État bourgeois qui tranche en dernier lieu, comme le prouve la loi du 17 novembre 2022 qui restreint les droits des chômeurs. On doit à Jospin, en 2000, la création du Conseil d'orientation des retraites, où siègent les chefs syndicaux (2 CGT, 2 CFDT, 2 FO, 1 CTFC, 1 CFE-CGC, 1 UNSA, 1 FSU) contre rétribution.

La protection offerte par la Sécu était insuffisante dès sa fondation. Globalement, le système conserve l'inégalité de revenu car seuls le remboursement des soins et les allocations familiales, les mêmes en principe pour tous, réduisent les inégalités. Rien n'était prévu en 1945 pour les travailleurs privés d'emploi. La santé n'était pas gratuite malgré les promesses creuses en 1943 du Conseil national de la résistance (gaullistes, autres partis bourgeois, partis sociaux-chauvins PS-SFIO et PCF).

En ce qui concerne la branche « vieillesse » de la Sécu, certains travailleurs préférèrent garder des « régimes spéciaux » plus avantageux, en particulier pour leur retraite. Mais les nombreux précaires de ces entreprises publiques (les « chibanis » marocains de la SNCF, par exemple) ne bénéficiaient pas des mêmes avantages, ni les travailleurs des entreprises sous-traitantes d'EDF… La pension des salariés est alors si faible que cela justifie l'adjonction ultérieure de deux régimes de retraite complémentaire dont les recettes sont aux mains de sociétés financières privées et non de la Sécu (URSSAF).

Le « modèle français » est injuste : il pompe une partie des salaires bruts au lieu d'être intégralement payé par les employeurs. Les cadres versent une partie moindre de leur salaire brut grâce à un système de plafond alors qu'ils touchent plus longtemps une pension car ils vivent plus longtemps. Une suspension de carrière pour élever des enfants ou les périodes de chômage diminuent systématiquement la pension. Les prolétaires n'ont en général pas de revenu du patrimoine quand ils partent en retraite, alors que les petits-bourgeois et les bourgeois additionnent à leur pension les loyers, les intérêts, les dividendes qu'ils touchent.

Les attaques sans fin contre le droit à la retraite

Avec le retour des crises capitalistes mondiales en 1973-1974, pour préserver le taux de profit, les États, dans le monde entier, ont entrepris de diminuer les prestations sociales et, parallèlement, de limiter les impôts acquittés par le capital. Il en a résulté la montée des inégalités sociales.

En France, depuis 1993, le droit à la retraite des salariés a été fortement dégradé par les gouvernements successifs : Balladur en 1993, Chirac-Juppé en 1995, Chirac-Fillon en 2003, Sarkozy-Fillon en 2010 et Hollande-Ayrault en 2014. D'abord en allongeant la durée du travail avec un recul de l'âge de départ de 60 à 62 ans, une augmentation de la durée de cotisation de 37,5 à 43 ans. Puis en diminuant les pensions en prenant en compte les 25 meilleures années au lieu de 10 dans le privé et en les désindexant des salaires des actifs. Enfin, en faisant peser davantage le financement sur le travail avec l'instauration de la CSG en 1993 par le gouvernement Mitterrand-Rocard. Les impôts de type CSG-CRDS amputaient les pensions brutes de 1,1 % en 1998, aujourd'hui, c'est 9,1 %.

L'argument du vieillissement de la population pour remettre en cause le droit à la retraite est douteux. La taille de la population active et la productivité du travail n'ont cessé de croitre depuis 1945. Pour la France,

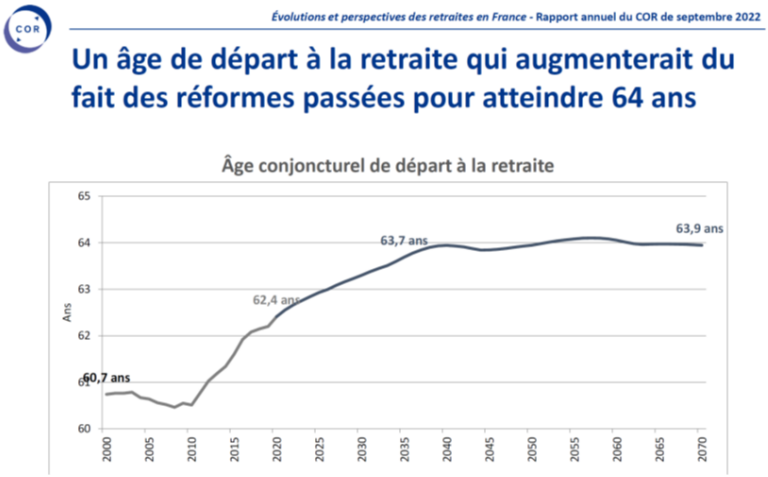

de 1980 à 2020, la productivité du travail a augmenté de 66,7 %, ce qui permettrait de financer sans problème les soins des travailleurs, l'enseignement de leurs enfants et la vie de ceux qui sont retraités.

Le déficit est avant tout causé par le chômage qui est le résultat inévitable du capitalisme et par l'État qui allège les cotisations et les impôts des patrons pour leur permettre d'augmenter leur taux de profit.

En outre, les salariés paient pour les retraites des travailleurs indépendants. En 2022, cette « compensation démographique vieillesse » représente 2,632 milliards d'euros.

Le jeu de Macron-Borne : pile, les travailleurs perdent ; face, ils perdent aussi

Sans même la nouvelle loi, l'âge de la retraite augmente déjà, par l'effet des lois précédentes contre les retraites. Avec la nouvelle loi, soit elle ou il partira plus tard (et donc touchera moins de pension au total), soit, faute d'emploi, elle ou il partira en étant pénalisé (et donc touchera moins de pension au total aussi). Actuellement, en moyenne, un retraité touche une pension brute de 1 613 euros par mois, ce qui représente 50 % du revenu d'activité. Il était déjà prévu, sans la nouvelle attaque, de baisser ce taux de remplacement d'au moins 10 % en 40 ans.

Les attaques contre le droit à la retraite des salariés sont une manière d'augmenter le degré d'exploitation du prolétariat. Seul le travail est créateur de valeur. Si on met à part les indépendants, qui sont minoritaires, la richesse produite se partage fondamentalement entre le travail et le capital, entre salaire direct, pensions, indemnités chômage d'une

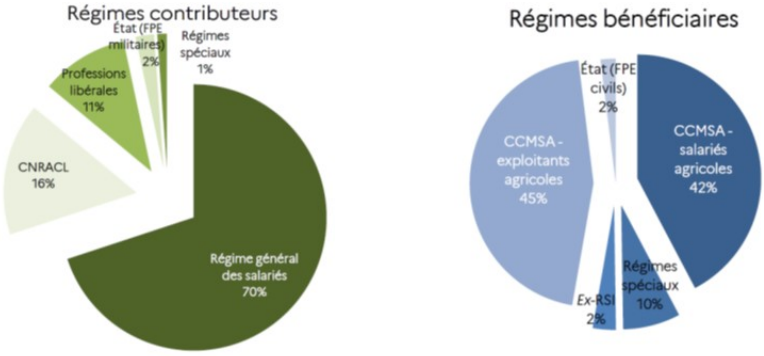

Comptes de la Sécurité sociale, septembre 2022, p. 55

part et profit, intérêts, loyers d'autre part. La diminution de la part des richesses revenant à la partie du prolétariat qui ne travaille plus permet, de manière structurelle, d'augmenter le taux de profit, le rapport entre les revenus du capital et la valeur du capital avancé.

Retrait du projet de loi Macron-Borne-Dussopt ! Grève générale pour faire reculer l'État !

Boycott de toute concertation ! Dirigeants syndicaux, sortez du Conseil d'orientation des retraites !

Augmentation des cotisations patronales ! Suppression des cotisations des salariés !

Abrogation des lois antérieures contre les retraites ! Retour aux 37,5 années de cotisation et à 60 ans d'âge de la retraite ! Indexation des pensions sur l'inflation !

Calcul du montant de la pension sur les 6 meilleurs mois pour tous ! Maintien des compensations pour les femmes et les travaux pénibles ! Taux de remplacement à 75 % (sauf pour les PDG qui touchent déjà des « retraites chapeau ») ! Pas de pension au-dessous du Smic !

Sur cette base et sur cette base seulement, intégration des régimes de retraite complémentaires au régime général ! Une seule caisse pour les salariés et uniquement les salariés, gérée par leurs seuls représentants !

15 janvier 2023

Un plan pour le capital, contre le travail

Réforme Borne (projet)

L'âge légal est repoussé à 64 ans en 2030, relevé de trois mois par an à compter du 1er septembre

Année de naissance	Age de départ légal	Nombre de trimestres exigés
1960	62 ans	167 (41 ans et 9 mois)
Avant le 1/9/1961	62 ans	168 (42 ans)
A partir du 1/9/1961	62 ans et 3 mois	169 (42 ans et 3 mois)
1962	62 ans et 6 mois	169 (42 ans et 3 mois)
1963	62 ans et 9 mois	170 (42 ans et 6 mois)
1964	63 ans	171 (42 ans et 9 mois)
1965	63 ans et 3 mois	172 (43 ans)
1966	63 ans et 6 mois	172 (43 ans)
1967	63 ans et 9 mois	172 (43 ans)
1968 et après	64 ans	172 (43 ans)

Le Monde, 12 janvier

Sans surprise, Borne a présenté le 10 janvier la contreréforme des retraites, après des mois de concertation avec les dirigeants syndicaux et d'ultimes tractations avec LR :

- Report de 2 ans de l'âge légal de départ, qui passe de 62 à 64 ans,
- Augmentation de la durée de cotisations pour toucher une retraite à taux plein, qui passera de 42 ans à 43 ans dès 2027 au lieu de 2035,
- Extinction des régimes spéciaux de retraites de la RATP, EDF, ENGIE, RTE…
- Préservation des régimes spéciaux des policiers et des militaires (sous le terme de « bonifications »).

Ce projet doit être présenté au conseil des ministres du 23 janvier, discuté à l'Assemblée nationale à partir du 6 février, intégré au budget rectificatif de la Sécurité sociale, pour être applicable au 1er septembre.

De 2022 à 2032, la situation financière du système de retraite se détériorerait avec un déficit allant de -0,5 point de PIB à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scénario retenu.

Conseil d'orientation des retraites, *Synthèse du rapport annuel*, septembre 2022, p. 5

Les partenaires sociaux

- **Michel Beaugas** - secrétaire confédéral de FO
- **Sylvie Bonnamy** - membre de la Direction confédérale de la CGT
- **Laurent Boulangeat** - représentant de l'UNAPL
- **Pierre-Yves Chanu** - conseiller confédéral de la CGT
- **Éric Chevée** - vice-président chargé des affaires sociales et de la formation - CPME
- **Françoise Dupont** - secrétaire fédérale de FGF-FO
- **Franck Hertzberg** - représentant de l'UNSA
- **Anne-Juliette Lecourt** - secrétaire confédérale de la CFDT
- **Francis Lemire** - représentant de la CFTC
- **Diane Milleron-Deperrois** - membre du Conseil Exécutif du MEDEF
- **Albert Quénet** - président de la commission sociale de l'U2P
- **Yvan Ricordeau** - secrétaire national de la CFDT
- **Cédric Saur** - représentant de la FNSEA
- **Erick Staëlen** - représentant de la FSU
- **Christelle Thieffinne** - secrétaire Nationale CFE-CGC

Dans le COR, on retrouve l'intersyndicale

Pas plus qu'il n'était négociable dans les mois précédents, ce projet n'est aujourd'hui acceptable ni amendable. Un mot d'ordre s'impose : retrait total du projet de loi contre les retraites !

Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites, en septembre dernier, avait préparé, comme à chaque fois, le terrain. Les arguments de cette 6e attaque depuis 1993 pour faire travailler plus longtemps et baisser la masse des pensions sont toujours les mêmes : améliorer quelques cas, sauver « notre » système… En fait, les déséquilibres comptables sont causés par l'Erat lui-même et en particulier par l'exemption grandissante des cotisations sociales des patrons.

Alors que les travailleurs salariés créent l'écrasante majorité des richesses de la société, matérielles et immatérielles, il s'agir de baisser le salaire total (direct et indirect) pour augmenter le profit. La restriction des droits des salariés lors du premier mandat de Macron, la diminution des impôts et des cotisations sociales des employeurs et des riches qui se poursuit, la récente attaque contre les chômeurs, le délabrement des hôpitaux publics et le récent remaniement de l'enseignement professionnel… s'inscrivent dans cette offensive du capital contre le travail.

C'est aussi la poursuite du profit qui explique la marche à la catastrophe climatique qui n'est pas voulue par les États bourgeois mais qu'ils sont incapables d'empêcher.

À QUI SERT LE « DIALOGUE SOCIAL » ?

Les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P) se déclarent satisfaites du projet, à l'exception de la mise en place d'un « index senior » qui a pour but d'évaluer l'emploi des travailleurs âgés dans chaque entreprise.

Macron avait dès le départ annoncé la couleur. Pourtant les représentants syndicaux ont continué à siéger au Conseil d'orientation des retraites. Pourtant, tous les chefs syndicaux se sont rendus aux convocations du président et du gouvernement, comme s'il allait changer d'avis et prendre le parti du travail contre le capital !

> *Le ministre du Travail a mené trois cycles de concertations avec les partenaires sociaux depuis octobre. J'ai personnellement rencontré à trois reprises, et encore la semaine dernière, les dirigeants des organisations syndicales et patronales. Chacun a participé aux discussions. Ce dialogue a été utile.* (Élisabeth Borne, *Discours,* 10 janvier)

La cogestion au sein du COR, la négociation des plans antisociaux sont utiles au gouvernement. Pas aux travailleurs. Elles font croire que l'État bourgeois est neutre. Elles empêchent le face à face du gouvernement au service du capital et de la masse des travailleurs défendant fermement ses acquis.

LES « JOURNÉES D'ACTION » À RÉPÉTITION N'ONT JAMAIS CONDUIT À LA VICTOIRE

Cette connivence se retrouve dans le fait que l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-FSU-CFTC-CGC n'exige pas le retrait du projet et se contente de décréter une première « journée d'action » le 19 janvier.

D'ailleurs, le gouvernement Macon-Borne-Dussopt ne craint absolument pas les « journées d'action » à répétition, qui amenuisent peu à peu la combattivité des travailleurs. C'est ce qui a conduit à la défaite à chaque fois dans les précédentes batailles pour défendre les retraites en 2003, 2010, 2013 et 2019-2020. Le gouvernement ne craint guère plus les « grèves reconductibles » lancées site par site, dispersées, qui isolent et épuisent les travailleurs les plus combattifs sans plus de résultat.

Va-t-on recommencer, encore et encore, avec « *les temps forts* », la mobilisation « *qui s'inscrit dans la durée* », la grève reconductible dans quelques sites pendant que les dirigeants syndicaux continuent d'appeler aux journées d'action et à demander de renégocier l'attaque contre les retraites ?

Les adjoints politiques des appareils syndicaux tentent d'empêcher la grève générale

LFI appelle à une « marche pour les retraites » le 21 janvier, avec le POI, qui n'appelle pas non plus au retrait. Cela s'inscrit dans la multiplication des protestations symboliques (dans la rue et au parlement) qui laissent le gouvernement de marbre. Pour le reste, LFI, comme le PS et le PCF, approuve les initiatives de l'intersyndicale. Tous promettent de ferrailler à l'Assemblée nationale au moment de la discussion. Et alors ? Le gouvernement a assuré ses arrières avec LR et s'il le fallait, il sortirait le 49.3.

Tous les adjoints des bureaucrates syndicaux, même ceux qui n'ont pas de députés, se sont bien gardés de mener dans les syndicats un combat contre la « concertation ». Aujourd'hui, ils appellent les travailleurs à obéir aux appareils.

> *Des gens qui ne veulent pas la grève générale doivent inéluctablement faire tous leurs efforts en vue de maintenir la grève dans le cadre d'une semi-grève semi-politique, c'est-à-dire la priver de sa force.* (Trotsky, 6 mai 1926)

L'organisation qui a scissionné sans divergence stratégique du NPA en 2021 NPA ne combat pas pour imposer la grève générale, mais se prononce pour la *« reconductible »* qui ne gêne pas les chefs de la CGT et de SUD.

> *Aucune demi-mesure n'est donc possible, il faut mettre sur la table un plan de bataille qui permette de mobiliser les larges secteurs de notre classe, dont la colère face au gouvernement mais aussi à la vie chère est déjà palpable, dans une grève reconductible, seule capable de faire plier Macron. Il y a urgence.* (*Révolution permanente*, 10 janvier)

Le NPA vient de se fracturer encore fin 2022. La fraction pro-NUPES ne combat pas pour imposer la grève générale, mais s'aligne sur l'éparpillement organisé par LFI et les chefs syndicaux.

> *Participons à toutes les initiatives de mobilisation qui auront lieu, notamment la grève interprofessionnelle du 19 janvier à l'appel de tous les syndicats et la manifestation du 21 janvier à Paris appelée par les organisations de jeunesse.* (NPA courant B, 10 janvier)

La fraction anti-NUPES ne combat pas pour la grève générale, mais s'aligne aussi sur les appareils de la FSU, de SUD et de la CGT.

> *Le mardi 17 janvier, les personnels de l'éducation seront en grève pour des embauches et pour défendre les retraites. Le jeudi 19 janvier, une première journée de grève interprofessionnelle sera organisée, à l'appel de l'intersyndicale. Le samedi 21 janvier, une manifestation nationale aura lieu, appelée en particulier par plusieurs organisations de jeunesse. Nous devons dès à présent préparer ces premières dates.* (NPA courant C, *Communiqué*, 10 janvier)

LO ne combat pas pour imposer la grève générale, mais pour que la base obéisse à « des grèves » décrétées par les bureaucraties de la CGT et de la FSU.

> *L'essentiel va donc dépendre des travailleurs eux-mêmes. Il faut trouver en nous-mêmes l'énergie et la détermination pour faire reculer Macron. Pour l'instant, l'opposition massive à cette attaque n'est mesurée qu'au travers des sondages. Eh bien, il va falloir l'exprimer dans les entreprises au travers des grèves et dans la rue avec des manifestations de masse !* (Nathalie Arthaud, 9 janvier)

Il faut imposer la grève générale pour gagner !

Or, les multiples preuves du mécontentement dans les hôpitaux et les lycées professionnels, la grève massive des raffineries à l'automne, la grève de travailleurs de la SNCF au début de l'hiver indiquent que le prolétariat a les ressources pour préserver ses droits, obtenir le retrait du projet, infliger une défaite au gouvernement Macron-Borne.

Pour gagner, il faut dresser la force de toute la classe ouvrière dans la grève générale jusqu'au retrait. Pourquoi tourner autour du pot ? La convergence des luttes, ça ne peut être que la grève générale ! Le tous ensemble, ça ne peut être que la grève générale ! La mobilisation générale, ça ne peut être que la grève générale ! Il n'y a pas d'autre moyen pour vaincre le gouvernement.

Il faut s'organiser pour déborder les bureaucraties syndicales. Partout, dans les entreprises, les bureaux, les hôpitaux, les établissements scolaires, les facultés, etc., il faut construire les comités d'action pour la grève générale, les coordonner entre eux, qu'ils interviennent dans les assemblées générales dans les sections syndicales sur la ligne : pour vaincre le gouvernement, grève générale!

14 janvier 2023

L'attaque de l'État bourgeois contre nos retraites et le moyen de l'empêcher

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage

Pour la bourgeoisie, les travailleurs coutent toujours trop cher. Celle de France a regretté instantanément les concessions qu'elle a accordées en 1944-1945, quand les travailleurs étaient massivement armés. Pourtant, comme y avait veillé le général de Gaulle, les réformes, dont le système de retraite, restaient compatibles avec le capitalisme (la propriété privée des principaux moyens de production, la recherche du profit, l'obligation pour la masse des travailleurs de vendre leur force de travail aux capitalistes pour survivre).

Le système de retraite français est complexe, peu transparent, avantageant les classes petites bourgeoises (cadres, indépendants) au détriment du prolétariat :

- financement partagé au lieu d'être à la charge des employeurs comme le préconisait le Parti ouvrier en 1894 (des cotisations sont prélevées sur les salaires bruts),
- financement grandissant par l'impôt (CSG, CRDS, CASA), ce qui brouille la nature salariale des pensions, leur caractère de salaire indirect,
- pensions de retraite proportionnelles au salaire d'activité,
- « régime général » (branche vieillesse de la Sécu) peu généreux, si bien que les travailleurs de certains secteurs préférèrent en 1945 garder leur « régime spécial » et qu'il fallut adjoindre des « régimes de retraite complémentaire » obligatoires (ARRCO en 1961),
- moindre contribution en pourcentage des cadres, grâce au « plafonnement » des hauts salaires (plafond de la Sécurité sociale, PASS) alors même que leur espérance de vie est supérieure au reste des salariés,

- transferts financiers des régimes de travailleurs salariés aux caisses des « indépendants » et « agricoles »,
- encaissement des cotisations des régimes complémentaires par des groupes financiers privés…

Né d'un gouvernement de collaboration de classe (PS et PCF avec le MRP), le système français de retraite est structurellement le lieu de l'entente entre les organisations patronales et les confédérations syndicales de salariés :

- le régime général (CNAV) est cogéré par les « partenaires sociaux », son président actuel est à FO,
- les régimes complémentaires (comme l'ARRCO) sont cogérés par les « partenaires sociaux »,
- le Conseil d'orientation des retraites (COR) associe le patronat, la technocratie de l'État bourgeois et les bureaucraties syndicales.

Depuis le retour des crises capitalistes mondiales, les États bourgeois des pays impérialistes ont étranglé l'enseignement public, la santé publique, baissé les impôts des capitalistes, diminué le droit à la retraite des exploités… En France,

- en 1993, l'ordonnance Balladur, dans le secteur privé, fait passer la durée de cotisation pour une pension sans décote de 37 ans à 40 ans et calcule la pension sur la base des 25 meilleures années au lieu de 10 ;
- en 1995, le projet de loi Chirac-Juppé veut aligner le secteur public (retiré partiellement face à la grève générale qui s'esquissait grâce aux grèves illimitées des travailleurs des transports publics, de l'enseignement public, etc.) ;
- en 2003, la loi Sarkozy-Fillon étend aux travailleurs de la fonction publique la prolongation de la durée de cotisation à 40 ans, encourage fiscalement des produits d'épargne individuels (PERP, PERCO) aux mains des entreprises financières françaises (système de capitalisation) ;
- en 2007, la loi Sarkozy-Fillon aligne la durée de cotisation des « régimes spéciaux » d'entreprises publiques à 40 ans, les policiers et les militaires ne sont pas concernés ;
- en 2010, la loi Sarkozy-Fillon repousse l'âge de départ à la retraite à 62 ans ;

- en 2013, la loi Hollande-Ayrault allonge la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein à raison d'un trimestre tous les 3 ans à partir de 2020 jusqu'en 2035 pour parvenir à terme à 172 trimestres, soit 43 ans de cotisations, pour les personnes nées à partir de 1973.

En parallèle, les gouvernements ont privatisé les anciennes entreprises publiques, où les droits à la retraite plus avantageux pouvaient servir de point d'appui aux revendications de tous les travailleurs. En outre, en 2019, les « partenaires sociaux » ont adopté un système de points pour les régimes complémentaires. Enfin, depuis 30 années, l'État a baissé le taux des cotisations sociales des employeurs. Si, pour un salaire équivalent à 2 plafonds de la Sécurité sociale (PASS), il est resté stable, pour un salaire équivalent à 1 PASS, il a chuté de 30,4 % à 23,1 % et pour un salaire au SMIC, il est passé de 30,39 % en 1991 à 1,64 % en 2022. Ce dont sont très fiers les gouvernants.

> *Enfin, le Pacte de responsabilité et de solidarité a encore amplifié ces exonérations. Au total, les cotisations sociales patronales qui financent les régimes de sécurité sociale sont désormais nulles au niveau du Smic.* (France stratégie, *Rapport sur les exonérations générales de cotisations*, juillet 2017)

En 20 ans, les exonérations de cotisations sociales pour le patronat sont ainsi passées de 6,2 milliards d'euros à 27,8 milliards, soit une hausse de 350 % entre 1996 et 2016.

Et c'est aux travailleurs de compenser ces cadeaux faits aux employeurs. Par exemple, la CSG, prélevée sur les salaires, allocations chômages et pensions de retraite, a vu son taux passer de 1,1 % en 1991 à 9,2 % en 2018 pour les salariés ayant un emploi, 8,3 % pour les retraités et 6,2 % pour les chômeurs.

De plus l'intégration en 2019 du RSI (régime social des indépendants) au régime général et les ponctions régulières sur celui-ci pour secourir la MSA (le régime agricole) creusent d'avantage le déficit.

> *Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité inter-régimes, les principaux régimes contributeurs sont la CNAV, la CNRACL et, dans une moindre mesure, le Régime des fonctionnaires de l'État. Les principaux bénéficiaires sont les exploitants et les salariés agricoles et, dans une moindre mesure, les régimes de retraite de l'ex-RSI.* (*La Protection sociale*, La Documentation française, 9 décembre 2021)

Les « déséquilibres » comptables mis en avant par les gouvernants successifs, avec la caution du Conseil d'orientation des retraites, pour justifier les attaques successives ne sont que le résultat de ces allègements de « charges ». Le « ruissèlement » vanté par Macron va toujours de la poche des travailleurs vers celles des capitalistes.

Graphique 16 – Exonérations générales et spécifiques de cotisations, 1996-2016

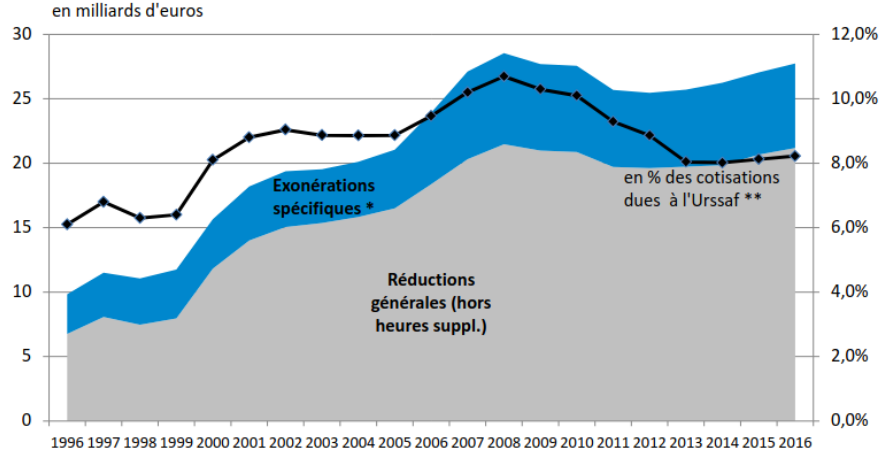

* Y compris la réduction patronale sur les heures supplémentaires.
** Hors assurance chômage.
Source : Acoss

Les travailleurs immigrés et les travailleuses, victimes de l'injustice du système de retraites

Les premières victimes du système actuel sont les travailleurs non déclarés, souvent étrangers.

Dans le système français, les écarts de salaires induisent les écarts de pensions. Or, *« le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 22 % à celui des hommes »* (INSEE, *Femmes et hommes, l'égalité en question,* 3 mars 2022)

Les femmes sur qui repose encore la plus grande part de l'entretien du foyer et de l'éducation des enfants, fournissent un travail gratuit qui permet la reproduction de la force de travail. Elles ont statistiquement des carrières plus hachées que les hommes.

> *Sous le régime capitaliste, la moitié du genre humain est doublement opprimée. L'ouvrière et la paysanne sont opprimées par le capital ; en outre, même dans les plus démocratiques des républiques bourgeoises, elles restent de véritables esclaves domestiques, car c'est à elles qu'incombe le travail mesquin, ingrat, dur, abrutissant de la cuisine et du ménage.* (Lénine, « La journée internationale des femmes travailleuses », 4 mars 1921, *Œuvres* t. 32, p. 168-169)

Les carrières interrompues pénalisent le montant de la pension. En 2020, le montant moyen de pension brut des femmes était de 1 154 euros contre 1 931 euros chez les hommes. Même le gouvernement en convient dans son récent document contre nos retraites.

> *52 % des femmes retraitées perçoivent ainsi une pension mensuelle inférieure à 1 000 euros contre 20 % des hommes. Cela s'explique par le fait qu'elles sont significativement plus nombreuses à avoir eu des carrières incomplètes.* (« Pour nos retraites », *legifrance.gouv.fr*, janvier 2023, p. 22)

Déjà, en conséquence des différentes précédentes mesures contre les retraites, le nombre de retraités percevant le minimum vieillesse, 961,08 euros brut en 2023, a augmenté ces dernières années, et les femmes sont 26 % de plus que les hommes à en dépendre (325 052 sur 582 028 en 2022).

Entre les arrêts liés aux grossesses, les temps partiels pour s'occuper des enfants, l'âge moyen de départ des femmes salariées est de 6 mois supérieur à celui des hommes et si les trimestres accordés lors de la naissance d'un enfant sont pris en compte pour le calcul de la durée de cotisation, ils ne le sont pas pour le calcul de l'âge légal de départ. C'est-à-dire que toutes celles ayant 43 ans de cotisations avec des trimestres liées à des maternités avant 64 ans sont contraintes de travailler plus longtemps.

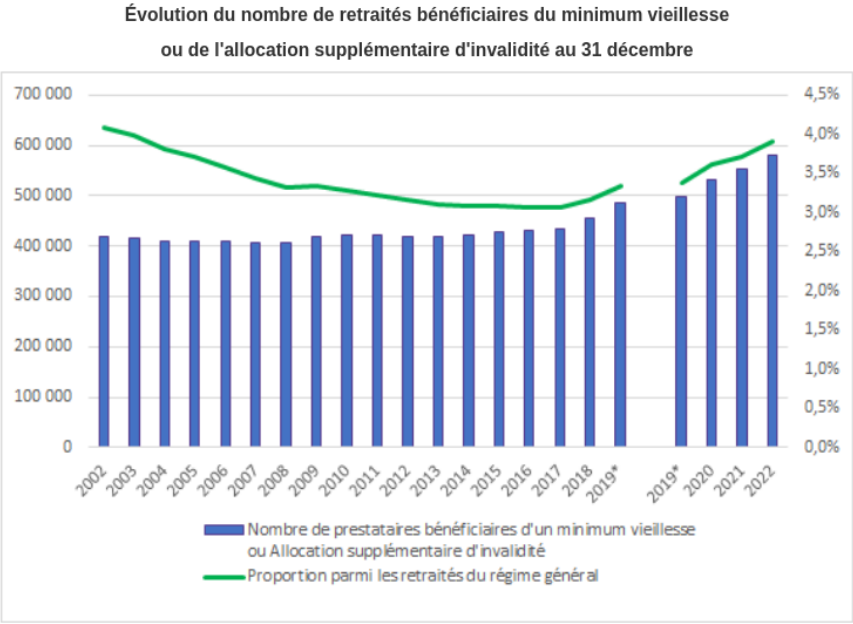

Caisse nationale d'assurance vieillesse, 30 janvier 2023

Au passage, le projet Macron-Borne dit garantir une pension à 1 200 euros brut par mois. Premièrement, elle ne concernerait que les nouveaux retraités. Deuxièmement, il faudrait avoir cotisé 167 trimestres (pour ceux nés en 1962), 172 (pour ceux nés après 1972). Troisièmement, il s'agit d'un montant brut, dont seront défalqués CSG (croissant régulièrement, actuellement 8,3%), éventuellement CRDS et CASA.

Le gouvernement et LR se sont entendus pour feindre d'y remédier en prévoyant de comptabiliser les périodes de grossesse dans le calcul des « carrières longues », mais cela ne concerne que celles ayant cotisé au moins 5 trimestres avant 20 ans, soit environ 3 000 femmes chaque année (sur 26 millions de salariés).

Le gouvernement lui-même reconnait que ses mesures ne corrigeraient pas l'inégalité, mais l'accentueraient.

> *Au total, la réforme des retraites conduit à un relèvement de l'âge moyen de départ à la retraite de 1 mois en moyenne pour la génération 1962 et de 6 mois pour la génération 1966. Cette hausse moyenne est plus marquée pour les femmes (+7 mois) que pour les hommes (+5 mois). Pour la génération 1972, elle s'élève à 7 mois en*

> *moyenne*. (« Pour nos retraites », *legifrance.gouv.fr*, janvier 2023, p. 86)

De plus en plus de salariés subissent déjà la décote du montant de leur pension (6,5 % des demandeurs en 2004 à 13,2 % en 2021). La pension de retraite du régime général baisse et l'âge réel du départ est retardé. Le nouveau projet aggraverait cette régression sociale.

Avec le projet de loi, la génération née entre le 1er septembre et le 1er décembre 1961 serait la première à devoir travailler un trimestre supplémentaire pour partir à la retraite à taux plein. 169 trimestres seront nécessaires contre 168 avant la réforme. La génération née en en 1965 sera, quant à elle, la première à devoir cumuler 43 années de travail pour ne pas subir de décote sur le montant de sa pension.

Mais le gouvernement va-t-il imposer aux mercenaires de l'État bourgeois (policiers, militaires) de reculer de 2 ans aussi l'âge de départ ? En tout cas, il n'est pas question de remettre en cause les régimes spéciaux de fait qui leur confèrent le privilège de partir en retraite plus tôt que les prolétaires, y compris ceux du bâtiment ou de la pêche (des métiers plus dangereux, pourtant).

> *Les agents de la police nationale ont ainsi la possibilité de partir en retraite dès 52 ans, sous réserve qu'ils aient accompli 27 ans de services actifs. À défaut, ils sont en principe obligés de cesser leur fonction à 57 ans (59 ans pour les commissaires et les commissaires principaux et 60 ans pour les commissaires divisionnaires) … Pour une carrière complète, la retraite de tous les policiers est égale à 75 % de leur dernier traitement… Les gendarmes [et les autres militaires] ne sont pas obligés d'avoir atteint un âge minimum pour pouvoir faire liquider leur pension. Ils doivent seulement justifier d'une durée de services effectifs minimum. La durée exigée dépend de leur grade : 27 ans pour les officiers et 17 ans pour les militaires du rang et les sous-officiers. À défaut de remplir ces conditions, ils peuvent liquider leur pension militaire à compter de 52 ans.* (*Capital*, 11 février 2016)

L'opposition bourgeoise embarrassée

Le projet de Macron-Borne-Dussopt répondant aux exigences du patronat, les parlementaires LR ne peuvent s'y opposer frontalement. D'autant que le parti présidentiel Renaissance n'ayant qu'une majorité relative, la loi ne passera pas sans le vote d'une partie d'entre eux. Afin de ne pas perdre la face, ils proposent des modifications à la marge, notamment sur un nombre très limité de carrières longues ne concernant que ceux ayant commencé à travailler entre 20 et 21 ans.

Le principal parti xénophobe et fascisant prétend à une opposition d'apparence plus directe. Hostile à la grève générale et même aux syndicats, il agite le hochet populiste du référendum qui n'a aucune chance de passer. Jamais, depuis 1958, une motion référendaire n'a abouti à un référendum. Pour le RN, elle a en plus le mérite d'embarrasser le PS, le PCF et LFI. En effet, ceux-ci jouent avec EELV de la même diversion, accréditant ainsi le rôle d'opposant à Macron du RN.

> *Le groupe RN, a ensuite porté sa demande de référendum sur la réforme, tirée au sort par la présidence de l'Assemblée à la défaveur de celle de la Nupes. Ne pouvant compter sur le soutien des députés de gauche, refusant de voter de concert avec l'extrême droite, celle-ci a été rejetée à 272 contre et 101 pour, en l'absence des parlementaires de l'alliance de gauche dans l'Hémicycle.* (*Le Monde*, 8 février)

Le RN prône officiellement un âge légal de départ à 62 ans soit le système actuel. Il reste plus soucieux des petits patrons que des ouvriers étrangers.

Il promet le droit de partir à 60 ans à ceux ayant cotisés 40 ans (160 trimestres) s'ils ont débuté avant 20 ans. Pour les autres, l'âge de départ à taux plein sera progressif de 62 à 67 ans selon leur âge d'entrée dans la vie active. Et dans le cas où ils n'ont pas cotisé 42 annuités, toutes les décotes resteraient en place. Il propose aussi un minimum vieillesse à 1 000 euros… donc moins que Macron ! Pour contrer le déficit de la Sécu, une politique nataliste et nationaliste doit être mise en place.

> *Parmi les amendements déposés par le groupe RN sur le projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale, qui porte la réforme des retraites, en vue de son examen en commission, cinq concernaient la politique familiale. Des reprises du programme présidentiel de Marine Le Pen, comme l'instauration d'une part fiscale pleine dès le deuxième enfant ou la création d'un prêt à taux zéro jusqu'à 100 000 euros pour le projet immobilier d'un jeune couple, le capital restant dû se transformant en don au troisième enfant. Un décalque d'une mesure appliquée en Hongrie par Viktor Orban, allié du RN, champion des politiques natalistes en Europe et organisateur d'un « sommet de la démographie » où s'affichaient, en 2021, Marion Maréchal et Eric Zemmour.* (*Le Monde*, 3 février)

Les autres amendements du RN sont des exonérations supplémentaires de cotisations patronales. Autrement dit, un soutien supplémentaire au capital et le moyen de priver de ressources les pensions des salariés, même « Français de souche ».

Tout parti bourgeois divise les travailleurs et sert les intérêts du capital national comme le démontre à nouveau en Italie Meloni et Fratelli d'Italia, qui promettaient d'abaisser l'âge de départ à 62 ans (contre 67 actuellement) et qui a tout bonnement abandonné cette promesse démagogique une fois au gouvernement.

Macron et Borne s'appuient sur le vote Macron au second tour du PS et du PCF, de la CFDT et de la CGT. Ils comptent sur la constitution de 1958 façonnée par et pour le général de Gaulle, préservée en 1981-1986 par le PS et le PCF quand ils avaient la majorité absolue des députés (et respectée par le chef de LFI quand il était ministre de 2000 à 2002).

Pour battre le gouvernement, pour défendre le droit à la retraite

Il ne s'agit pas de faire pression sur le parlement dans chaque ville (ou devant l'Assemblée nationale), avec grève (28 janvier, 31 janvier, 7 février…) ou sans grève (11 février), comme si les travailleurs pouvaient convaincre les majorités de députés et de sénateurs Renaissance ou LR.

> *Toute l'histoire de la démocratie bourgeoise, particulièrement dans les pays avancés, a fait de la tribune parlementaire l'une des principales arènes d'escroqueries sans nom, de manœuvres frauduleuses dirigées contre le peuple, d'arrivisme, d'hypocrisie, d'oppression des travailleurs.* (Lénine, « Thèses sur les tâches du 2e congrès de l'Internationale communiste », 4 juillet 1920, *Oeuvres* t. 31, p. 195)

Comme ses prédécesseurs en 2003, 2010, 2016 et 2019, le gouvernement actuel se moque des « journées d'action » et des multiples « grèves reconductibles ». Après une deuxième journée d'action le 31 janvier décrétée par l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGC-CGT-FO--FSU-SUD-UNSA, la première ministre persiste : *« c'est une réforme indispensable* » et demande *« un effort collectif »* (*France 2*, 3 février).

Pour le retrait du projet, il faut affronter l'État bourgeois et le vaincre, donc se mettre en grève ensemble jusqu'au retrait. C'est la grève générale que redoutent les bureaucraties syndicales et leurs adjoints (PCF, LFI, PS, UCL…) y compris ceux qui se réclament frauduleusement du « trotskysme » (LO, NPA pro-NUPES, POID, RP, POI…). Pour avoir l'air radical, les centristes disent que les journées d'action de l'intersyndicale ne suffisent pas. Mais jamais ils ne s'y opposent, n'y opposent la grève générale, la force du prolétariat.

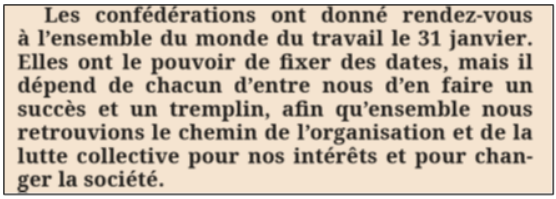

Les confédérations ont donné rendez-vous à l'ensemble du monde du travail le 31 janvier. Elles ont le pouvoir de fixer des dates, mais il dépend de chacun d'entre nous d'en faire un succès et un tremplin, afin qu'ensemble nous retrouvions le chemin de l'organisation et de la lutte collective pour nos intérêts et pour changer la société.

Selon LO, le 23 janvier, les journées d'action décrétées par les chefs de la CFDT, de la CGT, etc. seraient des « tremplins »

Dans ce sens, ces chiffres et les réussites importantes du 19 et du 31 confirment la colère et l'aspiration d'une partie importante de la population à en découdre face à cette réforme. Des éléments qui montrent que les dates isolées posées par l'intersyndicale - *a fortiori* un samedi – sont encore très en dessous des potentialités et des aspirations présentes à la base. Dans ce sens, le plan de grève de 48 heures à partir du 7 février appelé conjointement par les fédérations nationales CGT des cheminots, pétrochimie, énergie et ports et docks doit servir de point d'appui pour poser la question de la reconduction de la grève. Une question qui ne pourra être posée sérieusement que si les travailleurs peuvent en discuter démocratiquement les modalités et s'organiser nationalement pour le réaliser.

RP avalise le 3 février la grève de 48 h dans certains secteurs (la journée d'action prolongée de 24 h) décrétée par des bureaucrates de la CGT avec la bénédiction de Martinez

Autrement dit, le plat que servent Berger et Martinez est bon, il ne lui manquerait qu'un peu d'épice. Seul le NPA anti-NUPES mentionne, indirectement, la grève générale.

> *Les confédérations ont appelé le soir même du 31 janvier à deux prochaines dates : les mardi 7 (grève et manifestations) et samedi 11 février (prétendument sous pression de la CFTC pour manifester sans faire grève ?). Pas question de leur part de grève générale, ni même de propagande pour.* (NPA, *Après le succès de la deuxième journée interprofessionnelle de grèves et manifestations du 31 janvier,* 2 février)

Mais le NPA-anti NUPES ne va pas jusqu'à expliquer que les journées d'action des bureaucrates sont un dispositif contre la grève générale et il ne mène pas bataille pour la grève générale.

En 1926, les chefs de la confédération syndicale britannique (TUC) laissèrent les mineurs en grève isolés, ce qui conduisit à une défaite historique.

> *Aucun révolutionnaire qui pèse ses paroles n'affirmera que par la grève générale la victoire était assurée. Mais ce n'est que dans cette voie qu'elle était possible.* (Trotsky, « Critique du programme de l'IC », 1928, *L'Internationale communiste après Lénine*, t. 1, PUF, p. 241)

La résolution de l'AG de l'enseignement supérieur de Lyon du 31 janvier est plus claire.

Retrait du projet de loi Macron-Borne-Dussopt ! Grève générale pour faire reculer l'État !

Boycott de toute concertation ! Dirigeants syndicaux, sortez du Conseil d'orientation des retraites !

Augmentation des cotisations patronales ! Suppression des cotisations des salariés !

Abrogation des lois antérieures contre les retraites ! Retour aux 37,5 années de cotisation et à 60 ans d'âge de la retraite ! Indexation des pensions sur l'inflation !

Calcul du montant de la pension sur les 6 meilleurs mois pour tous ! Maintien des compensations pour les femmes et les travaux pénibles ! Taux de remplacement à 75 % pour les ouvriers et les employés ! Pas de pension au-dessous du Smic !

Intégration des régimes de retraite complémentaires au régime général ! Une seule caisse pour les salariés et uniquement les salariés, gérée par leurs seuls représentants !

Gouvernement des travailleurs pour garantir le droit à la retraite, le droit au travail, le droit au logement, le droit à la santé, le droit à l'instruction !

8 février 2023

Motion du syndicat CGT du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Rhône, 17 janvier

A l'adresse de la CONFEDERATION CGT

Le projet du gouvernement reporte l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, il accélère l'application de la réforme Touraine en augmentant la durée de cotisation nécessaire pour toucher la retraite à taux plein de 42 à 43 ans dès 2027.

Ce projet a été discuté pendant des mois avec les dirigeants syndicaux. Il n'est aujourd'hui pas plus négociable et amendable qu'il était négociable hier. Dirigeants de la CGT exigez son retrait pur et simple.

Ni les journées d'action à répétition, ni les « temps forts », ni les actions qui s'inscrivent dans la durée ne permettront le retrait, le gouvernement n'en a rien à faire, il attend, comme chaque fois, que le lendemain tout rentre dans l'ordre, ce qui conduit à la défaite comme dans les précédentes batailles 2003, 2010, 2013.

Pour gagner la question n'est pas de durer le plus longtemps possible, mais de taper le plus fort possible tous ensemble pour gagner le plus vite possible, et pour cela le mot d'ordre doit être :

Grève générale jusqu'au retrait.

La Confédération de la CGT doit appeler immédiatement à la Grève générale jusqu'au retrait du projet.

Motion de l'assemblée générale des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement de la métropole de Nantes, 2 mars

L'AG de la DOPEA s'adresse à l'intersyndicale nationale et locale pour qu'elles appellent à la grève générale.

Motion de l'assemblée générale de l'enseignement supérieur et de la recherche de Lyon, 31 janvier

Le projet du gouvernement reporte l'âge légal de départ en retraite de 62 ans à 64 ans, à 67 ans s'il manque des trimestres. Il augmente la durée de cotisations pour toucher une retraite à taux plein qui passera de 42 ans à 43 ans dès 2027. Pour le capitalisme, un bon retraité est un retraité mort.

Ce projet a été discuté pendant des mois avec les dirigeants syndicaux. Pas plus qu'il n'était négociable dans les mois précédents, il n'est aujourd'hui acceptable ni amendable. Nous exigeons son retrait pur et simple !

Les journées d'action à répétition, les « temps forts », les « actions qui s'inscrivent dans la durée », le gouvernement s'en moque ! Il attend à chaque fois le lendemain que tout rentre dans l'ordre. Les grèves reconductibles isolées dans tel ou tel secteur épuisent les plus combattifs, sans donner plus de résultats.

Pour gagner, la question n'est pas de durer le plus longtemps possible, c'est de taper tous ensemble le plus fort possible pour gagner le plus vite possible, c'est la grève générale jusqu'au retrait. Dirigeants des syndicats, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait du projet ! Organisons-nous pour la grève générale !

Motion de l'assemblée générale de l'université des sciences de Toulouse, 23 mars

Face aux difficultés à élargir la mobilisation sur l'Université Paul Sabatier, en grande partie dues aux défaites passées subies par les travailleurs, et à l'incertitude de gagner le retrait du projet de réforme avec les seules journées d'actions ou grèves reconductibles, l'assemblée générale demande à l'intersyndicale de se prononcer pour la grève générale jusqu'au retrait de la loi.

La bataille décisive pour la grève générale est engagée

PS, PCF, LFI et les chefs syndicaux vautrés dans le crétinisme parlementaire

L'Assemblée nationale n'a pas achevé l'examen du projet de loi portant la contreréforme des retraites en première lecture ? Aucune importance pour le gouvernement. Le texte poursuit sa route et a été transmis au Sénat le 28 février, selon le calendrier établi. « Je souhaite que le Sénat puisse enrichir le texte avec ce qui lui paraît utile » a dit Macron le 25 février. La majorité réactionnaire des sénateurs a donc jusqu'au 12 mars pour « enrichir » le texte. Puis elle le votera, sans l'ombre d'un doute. S'ensuivra un jeu de commission paritaire et de navette entre les deux chambres. De toute façon, la fin de partie est fixée au 26 mars avec l'utilisation de l'article 47.1 de la constitution gaulliste. Si l'Assemblée nationale et le Sénat l'approuvent en deuxième lecture, le gouvernement s'en sort. Si l'Assemblée nationale ne parvient pas, comme en première lecture, au vote final, le gouvernement s'en sort aussi en adoptant le texte par ordonnance. Si enfin, hypothèse très peu vraisemblable, l'accord passé entre le gouvernement et LR semble trop fragile et menace de ne pas garantir la majorité au gouvernement, le gouvernement s'en sortira également avec l'article 49.3 permettant l'adoption du texte sans vote.

Face, je gagne, pile, tu perds… C'est dire si, pour les travailleurs, prétendre défendre les droits à la retraite en s'appuyant sur la démocratie parlementaire relève de la tromperie pure et simple. Dans ces conditions, aussi bien la motion référendaire, d'ailleurs non retenue, de la NUPES pour demander à Macron d'organiser un référendum, les 17 000 amendements déposés, la prétention de « faire entrer la colère dans l'Hémicycle » (Ruffin), etc. sont autant de poudre aux yeux censée faire croire qu'une issue favorable pourrait sortir du Parlement. Cette fable est entretenue par l'intersyndicale qui s'est fendue d'une lettre aux députés (sauf ceux du RN) le 14 février.

> *Nous sommes persuadés que jamais vous n'aurez une occasion plus belle de prouver que votre travail consiste à relayer dans l'Hémicycle les aspirations des citoyennes et citoyens, qu'en vous opposant à cette réforme.*

L'obstruction parlementaire, organisée en particulier par LFI, ne changeait évidemment rien au dispositif du gouvernement. Mais les dirigeants du PS, du PCF, de la CGT, de la CFDT qui ont amèrement regretté que l'article 7 du texte instituant le report de l'âge légal de départ à 64 ans

n'ait pu être examiné et voté du fait de cette obstruction en première lecture par l'Assemblée nationale prennent les travailleurs pour des imbéciles. Comme si le résultat d'un tel vote aurait pu leur être favorable avec une majorité réactionnaire ! C'eût été au contraire un point d'appui supplémentaire pour le gouvernement.

Les travailleurs pris entre les journées d'action et les reconductibles

Les directions CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, FSU… ont donc décrété en commun, au soir de la journée d'action du 11 février, une nouvelle journée d'action le 16 février.

> *Si le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité.e.s à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pourmettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.* (Intersyndicale, *Communiqué,* 11 février)

Inévitablement, si le rendez-vous pour « durcir le mouvement » a été fixé au 7 mars, la journée d'action du 16 février a connu une moindre affluence. Mais l'expression *durcir le mouvement* pourrait prêter à confusion dans la tête des travailleurs qui sentent bien que les journées d'action ne peuvent venir à bout du gouvernement. Pour éviter tout malentendu, Berger a immédiatement précisé que « ce n'est pas un appel à la grève générale ».

Mais comment faire croire aux travailleurs qu'on met le paquet tout en évitant soigneusement la grève générale ? Qu'à cela ne tienne, les chefs syndicaux ont plus d'un tour dans leur sac. Un deuxième dispositf se met progressivement en place pour épuiser la combattivité et envoyer la classe ouvrière dans une impasse. C'est la tactique des grèves reconductibles : les secteurs historiquement plus combattifs sont appelés à cesser le travail plus longtemps, à reconduire, mais séparément tandis que d'autres attendront les prochaines journées d'action. Ainsi, à partir du 7 mars, les dirigeants syndicaux appellent à la grève reconductible à la RATP, à la SNCF, dans les ports, les raffineries et verreries…

La ficelle de la grève reconductible est aussi vieille que celle de la journée d'action. Déjà, dans le mouvement en défense des retraites en 2010, tout comme en 2019, les chefs syndicaux avaient appelé aux grèves reconductibles à la RATP et à la SNCF, laissant exsangues les travailleurs après des

jours et des jours de grèves totalement vaines parce qu'isolées. Pour tromper les travailleurs, il faut apparaitre comme plus radical. C'est pourquoi Martinez a appelé à des « grèves plus dures, plus nombreuses, plus massives et reconductibles ». Mais le chef de la CGT répète à l'envi que « la grève générale ne se décrète pas » et il ajoute que « la question de la reconduction ne se décide pas au niveau des confédérations syndicales mais dans les entreprises et les services ».

C'est en partie vrai car au bout du compte, ce sont bien les travailleurs qui décideront. Mais ils décideraient d'autant mieux qu'ils sentiraient qu'il y a une perspective enthousiasmante qui est ouverte nationalement, soutenue et appuyée par leurs syndicats. Mais pour Martinez, il n'en est pas question. Chacun est donc renvoyé à son isolement, à sa grève sur son site. Que penser d'un général qui dirait à ses troupes quand le combat est engagé : « les gars, c'est comme vous voulez, vous y allez ou pas, c'est à vous de voir » ? Qu'il organise la défaite ! L'appareil de la CGT se dispose pour parachever le dispositif consistant à enfermer les travailleurs dans leurs revendications boite par boite. Il appelle désormais à des assemblées générales sur les lieux de travail mais en fixe avec soin les limites.

> *L'AG, c'est le cadre où l'on peut établir le lien entre nos revendications locales et les revendications nationales. De l'analyse du projet gouvernemental et l'affirmation de son rejet, on peut passer à tous les sujets de mécontentement dans l'entreprise, les services. L'AG peut donc nous permettre – avec les salariés qui y participent – d'ouvrir ou de compléter le cahier revendicatif du syndicat. N'hésitons pas à faire le lien avec des préoccupations ou des revendications locales et ou professionnelles tels les salaires, l'emploi, les conditions de travail.* (CGT, *Note aux organisations*, 17 février)

Dès lors, l'horizon n'est plus ce qui peut unifier toute la classe ouvrière contre le gouvernement dans le combat pour arracher le retrait du texte, mais la juxtaposition des différentes revendications. Naturellement toutes les revendications sont légitimes, mais seule la grève générale effective, organisée, avec des comités de grève, de quartiers, etc. coordonnés entre eux, avec une direction nationale constituée par un comité central de grève, aurait une telle puissance que non seulement elle imposerait le retrait de la contreréforme des retraites, mais exigerait immédiatement le paiement des jours de grève, la hausse générale des salaires, des retraites et des allocations, leur indexation automatique sur la hausse des prix, etc.

De plus, la grève générale victorieuse sur la question des retraites donnerait ensuite une force incomparable à la classe ouvrière dans toutes ses luttes locales. Voilà pourquoi il ne sert à rien aujourd'hui d'allonger la liste des revendications, de l'émietter entreprise par entreprise, sauf à vouloir

disperser l'énergie de la classe ouvrière, mais il faut au contraire tout concentrer pour imposer la grève générale.

Révolutionnaires le dimanche, à la remorque des réformistes et bureaucrates la semaine !

Les travailleurs qui cherchent une issue pour déborder les appareils ne peuvent hélas compter sur l'aide des organisations centristes LO, NPA, RP qui, tout en professant leur attachement à la révolution, voire au trotskysme, s'attachent à rester dans les traces des bureaucrates de tout poil. Procès d'intention ? Il suffit hélas de les citer pour s'en rendre parfaitement compte :

> *Les journées de grèves et de manifestations proposées par les directions syndicales, celles des 19 et 31 janvier, celles du 7 février comme du samedi 11, ont eu le mérite de faire sentir au monde du travail sa force et son unité… Ces journées d'action sont un tremplin utile pour que le monde du travail retrouve confiance en lui. Mais beaucoup sentent aussi que l'enjeu du mouvement ne se résume pas aux seules retraites… Certains syndicats appellent à la grève reconductible à partir de cette date. C'est effectivement dans ce sens qu'il faut aller. Mais ce qui pourrait surtout faire peur au gouvernement et au patronat serait que ces grèves soient décidées par en bas, qu'elles s'étendent comme une traînée de poudre et qu'elles débordent le cadre fixé par les directions syndicales.* (*Lutte ouvrière*, 15 février)

Aucun appel de LO à la grève générale, à l'imposer, mais la couverture des journées d'action, de la liste des revendications, des grèves reconductibles et des grèves à la base…

> *Beaucoup discutent d'un « blocage du pays », c'est notre grève à toutes et tous qui peut l'imposer. Pas seulement dans les secteurs les plus visibles, ceux qui perturbent les usagers, mais partout : une vraie grève générale, qui attaque les patrons au portefeuille par tous les côtés… Alors le 7 mars, il faut en être, mais aussi le lendemain, pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une lutte qui nous concerne toutes… et tous ! Les femmes sont les premières victimes du recul de l'âge de la retraite, elles qui ont déjà les pensions les plus basses. Alors oui, ces luttes sont liées. Et le 9 mars, les organisations de jeunesse appellent à leur tour à la mobilisation. Plusieurs fédérations syndicales appellent déjà à reconduire la grève.* (NPA-C, 27 février)

Le jésuitisme atteint des sommets. Le NPA fait comme si l'addition de la grève du 7 mars, de la journée pour les droits des femmes du 8 mars et d'une journée des organisations de jeunesse le 9 mars, le tout assaisonné

des grèves reconductibles site par site, c'était la grève générale. Alors que tout ce dispositif est mis en place précisément pour l'empêcher !

> *7, 8, 9 mars : une occasion en or pour lancer la grève reconductible !… l'intersyndicale doit rompre avec sa stratégie de pression et appeler clairement à la grève reconductible ! La stratégie de pression sur l'Assemblée à coups de journées isolées, même massives, a déjà montré ses limites… Or, un départ en grève reconductible pourrait non seulement permettre de faire reculer le gouvernement sur les retraites, mais constituerait une opportunité de construire une contre-offensive face à tous les problèmes soulevés dans les manifestations et les entreprises : les salaires, la précarité, les mauvaises conditions de vie et de travail.* (*Révolution permanente*, 22 février)

Pour RP, l'intersyndicale doit appeler à la grève reconductible, mais pas à la grève générale. Comme par hasard, c'est justement la tactique mise en place par les chefs syndicaux à la RATP, à la SNCF, dans l'énergie, les ports et docks ou les raffineries à compter du 7 mars. Faut-il rappeler à RP que c'est la même impasse de la grève reconductible qui a saigné en pure perte les cheminots en 2019 ?

La voie de la victoire

Une bataille décisive est engagée, dont l'issue dépend en grande partie des jours qui viennent : ou la classe ouvrière parviendra à imposer la grève générale pour vaincre, ou les bureaucrates qui dirigent l'intersyndicale, aidés des centristes, et les partis réformistes qui gesticulent à l'Assemblée nationale réussiront une fois encore à dévoyer et à épuiser la combattivité jusqu'à la défaite.

Il est parfaitement illusoire de croire que la grève générale parviendra naturellement à s'imposer au fur et à mesure des grèves et des journées d'action. Le dispositif mis en place par les appareils pour l'empêcher est à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi le combat pour imposer la grève générale doit s'organiser. Nous proposons la création de comités d'action pour la grève générale dans les usines, les facultés, les bureaux, de les coordonner pour qu'ils prennent toutes les initiatives dans les manifestations, les assemblées générales, auprès des sections syndicales, pour imposer le seul mot d'ordre qui puisse emporter la victoire :

Grève générale jusqu'au retrait total !

Dirigeants syndicaux, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait du texte !

1 mars 2023

Pour vaincre le gouvernement, grève générale !

Sans surprise, Borne a présenté le 10 janvier la contre-réforme des retraites, après des mois de concertation avec les dirigeants syndicaux et d'ultimes tractations avec LR :

Report de 2 ans de l'âge légal de départ, qui passe de 62 à 64 ans

Augmentation de la durée de cotisations pour toucher une retraite à taux plein, qui passera de 42 ans à 43 ans dès 2027 au lieu de 2055.

Extinction des régimes spéciaux de la RATP, EDF, ENGIE, RTE...

Préservation des régimes spéciaux (les bonifications) des policiers et des militaires

Ce projet doit être présenté au conseil des ministres du 23 janvier, discuté à l'Assemblée nationale à partir du 6 février, intégré au budget rectificatif de la Sécurité sociale, pour être applicable au 1er septembre.

Pas plus qu'il n'était négociable dans les mois précédents, ce projet n'est aujourd'hui acceptable ni amendable. Un seul mot d'ordre s'impose : retrait total du projet de loi contre les retraites !

Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites en septembre dernier avait préparé, comme à chaque fois, le terrain. Les arguments pour faire travailler plus longtemps et baisser la masse des pensions sont toujours les mêmes : améliorer quelques cas, sauver « notre » système... En fait, les déséquilibres comptables sont causés d'abord par l'exemption grandissante des cotisations sociales des patrons.

Il s'agit, alors que les travailleurs salariés créent l'écrasante majorité des richesses de la société, de baisser le salaire total et d'augmenter le profit global.

Macron avait dès le départ annoncé la couleur. Pourtant les représentants syndicaux ont continué à siéger au Conseil d'orientation des retraites. Pourtant, tous les chefs syndicaux se sont rendus aux convocations du président et du gouvernement, comme s'il allait changer d'avis et prendre le parti du travail contre le capital !

> *Le ministre du Travail a mené trois cycles de concertations avec les partenaires sociaux depuis octobre. J'ai personnellement rencontré à trois reprises, et encore la semaine dernière, les dirigeants des organisations syndicales et patronales. Chacun a participé aux discussions. Ce dialogue a été utile.* (Elisabeth Borne, *Discours*, 10 janvier)

La cogestion au sein du COR, la négociation des plans anti-sociaux sont utiles au gouvernement. Pas aux travailleurs. Elles font croire que l'État bourgeois est neutre. Elles empêchent le face à face du gouvernement au service du capital et de la masse des travailleurs défendant fermement ses acquis.

Cette connivence se retrouve dans le fait que l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-FSU-CFTC-CGC n'exige pas le retrait du projet et se contente de décréter une première « journée d'action » le 19 janvier.

Le gouvernement Macron-Borne ne craint absolument pas les « journées d'action » à répétition, qui amenuisent peu à peu la combativité des travailleurs. C'est ce qui a conduit à la défaite dans les précédentes batailles pour défendre les retraites en 2003, 2010, 2013 et 2019-2020. Le gouvernement ne craint guère plus les « grèves reconductibles » lancées sitôt par une, dispersées, qui isolent et épuisent les travailleurs les plus combattifs sans plus de résultat.

Va-t-on recommencer, encore et encore, avec « *les temps forts* », la mobilisation « *qui s'inscrit dans la durée* », la grève reconductible dans quelques sites pendant que les dirigeants syndicaux continuent d'appeler aux journées d'action et à demander de renégocier l'attaque contre les retraites ?

> *Des gens qui ne veulent pas la grève générale doivent ineluctablement faire tous leurs efforts en vue de maintenir la grève dans le cadre d'une semi-grève semi-politique, c'est-à-dire la prélude de la grève générale* (Trotsky, 6 mai 1926)

Pour gagner, il faut dresser la force de toute la classe ouvrière dans la grève générale jusqu'au retrait. Pour quoi tourner autour du pot ? La convergence des luttes, ça ne peut être que la grève générale ! Le tous ensemble, ça ne peut être que la grève générale ! La mobilisation générale, ça ne peut être que la grève générale ! Il n'y a pas d'autre moyen pour vaincre le gouvernement.

Il faut s'organiser pour déborder les bureaucraties syndicales. Partout, dans les entreprises, les bureaux, les hôpitaux, les établissements scolaires, les facultés, etc., il faut construire les comités d'action pour la grève générale, les coordonner entre eux, qu'ils interviennent dans les assemblées générales dans les sections syndicales sur la ligne : pour vaincre le gouvernement, grève générale!

Il faut construire la force qui imposera la grève générale. Rejoignez ce combat. Prenez contact avec le Groupe marxiste internationaliste.

11 janvier 2023

Grève générale jusqu'au retrait du projet de loi contre les retraites !

Résolution votée par l'assemblée générale de l'enseignement supérieur et de la recherche de Lyon du 31 janvier

Le projet du gouvernement reporte l'âge légal de départ en retraite de 62 ans à 64 ans, à 67 ans s'il manque des trimestres. Il augmente la durée de cotisations pour toucher une retraite à taux plein qui passera de 42 ans à 43 ans dès 2027. Pour le capitalisme, un bon retraité est un retraité mort.

Ce projet a été discuté pendant des mois avec les dirigeants syndicaux. Pas plus qu'il n'était négociable dans les mois précédents, il n'est aujourd'hui acceptable ni amendable. Nous exigeons son retrait pur et simple !

Les journées d'action à répétition, les « temps forts », les « actions qui s'inscrivent dans la durée, le gouvernement s'en moque ! Il attend à chaque fois le lendemain que tout rentre dans l'ordre. Les grèves reconductibles isolées dans tel ou tel secteur épuisent les plus combattifs, sans donner plus de résultats.

Pour gagner, la question n'est pas de durer le plus longtemps possible, c'est de taper tous ensemble le plus fort possible pour gagner le plus vite possible, c'est la grève générale jusqu'au retrait. Dirigeants des syndicats, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait du projet ! Organisons-nous pour la grève générale !

Le temps est compté

Le candidat Macron avait annoncé le 12 avril 2022 qu'il s'en prendrait au droit à la retraite en reportant l'âge à 64 ans. Le gouvernement qu'il a mis en place a aussitôt préparé son attaque, en convoquant le 5 janvier les chefs syndicaux qui ont accepté d'en discuter. Le conseil des ministres a adopté le projet de loi le 25 janvier. Le parlement en discute depuis le 31 janvier. La loi s'appliquerait en septembre.

La cause est toujours vide quand il s'agit des chômeurs, des malades et des retraités, elle est vide pour l'hôpital et l'enseignement publics. Elle semble toujours pleine quand il s'agit de la police et de l'armée ou pour subventionner les patrons. L'État bourgeois s'emploie à réduire la part des richesses sociales qui reviennent aux producteurs (salaires directs, salaires indirects, enseignement dans les quartiers populaires, santé publique) et parallèlement à augmenter la part qui revient aux exploiteurs (profits, intérêts, loyers...). Pour y parvenir, le gouvernement tente de diviser les travailleurs entre vieux et jeunes, citoyens français et étrangers...

Les amendements déposés par les parlementaires « réformistes » et les journées d'action décrétées par les chefs syndicaux laissent les mains libres au gouvernement

Les députés et sénateurs LFI, PS et PCF soumettent depuis le 31 janvier des amendements à un projet qui est inamendable. Ils ont déposé le 24 janvier un projet de référendum qui n'a aucune chance de voir le jour. Macron et Borne savent que la mesure contre les retraites passera au parlement. Au pire, il dispose des articles 38, 47.1 et 40.5 de la constitution gaullisse.

Les chefs de la CFDT, de la CGT, de FO, de SUD, de la FSU, de l'UNSA... font actuellement signer une pétition dérisoire et appellent à manifester de nouveau le 7 et le 11 février. Dans les transports, SUD et la CGT appellent à une journée d'action supplémentaire le 8 et à des grèves reconductibles à partir de la mi-février. Dans l'énergie (EDF, raffineries), c'est deux journées supplémentaires : le 6 et le 8. Macron et Borne attendent que les grèves saute-moutons ou perlées, les « journées d'action » ou « temps forts » servent de divertissement et épuisent les combattifs comme en 2003, 2010, 2015 et 2019-2020. Ils se moquent encore plus des blocages de ballons, des retraites aux flambeaux, des pétitions...

Dressons notre force collective pour battre le gouvernement

Les manifestations et grèves du 19 et du 31 janvier ont montré le rejet massif par les travailleurs salariés du projet de Macron & Borne contre les retraites. Cela n'a pas empêché la première ministre de déclarer le 20 janvier que « *la retraite à 64 ans n'est plus négociable* ». Cela n'a pas empêché le président de déclarer le 30 janvier que le projet serait « *indispensable pour sauver notre système de répartition* », alors que le « système » est malade du chômage de masse qui est inséparable du capitalisme, qu'il a étranglé par les multiples réductions et exemptions de cotisations sociales des employeurs décidées de 1945 à 2025 par l'État.

Pour vaincre, il faut surmonter le dispositif des grèves dispersées dans le temps et entre secteurs, il faut imposer la grève de tous, ensemble, jusqu'au retrait du projet de loi contre les retraites. C'est la grève générale, comme en juin 1936, comme en mai 1968.

Constitutions partout des comités d'action pour la grève générale. Reprenons, dans les syndicats et dans les assemblées générales, la résolution de Lyon du 31 janvier !

2 février 2023

Sans la grève générale jusqu'au retrait, le capital et Macron l'emporteront

Macron persiste et signe

La mobilisation massive du 19 janvier a montré le rejet par les travailleurs du projet de Macron contre les retraites. Pourtant le même jour, depuis Barcelone, Macron, parfaitement serein, a confirmé sa volonté d'aboutir à faire voter sa loi. Il s'est abrité derrière le résultat des élections : « *À la présidentielle qui s'est tenue somme toute il y a quelques mois, et aux élections législatives, les choses ont été dites clairement* ». Il a invoqué le dialogue social : « *Les choses ont ensuite été négociées dans un temps que nous avons laissé avec les forces syndicales et patronales* ». Il s'autre clairement que l'appel des partis « réformistes » et des chefs syndicaux à voter Macron au second tour, la participation syndicale au Conseil d'orientation des retraites (COR), l'acceptation des concertations sur la contre-réforme des retraites, tout cela a servi de béquille à Macron.

Macron ne craint pas les journées d'action et les grèves reconductibles isolées

Le gouvernement Macron-Borne ne craint pas les grèves saute-moutons ou perlées, les journées d'action ou temps forts, il attend simplement le jour suivant que tout rentre dans l'ordre. Il ne craint guère plus les grèves reconductibles ici et là qui épuisent les plus combattifs pendant que la majorité des autres travailleurs, sont laissés sans autre perspective que la journée d'action suivante. Il se moque des lâchers de ballons, retraites aux flambeaux, concerts de casseroles, des pétitions, de la demande d'un référendum et autres actions-bidon. Il ne se soucie pas plus de l'opposition parlementaire de la NUPES puisqu'il a passé un pacte avec LR et qu'au besoin, il dispose des articles 38, 47.1 et 40.5 pour faire passer sa loi.

Ceux qui siègent au COR et qui ont accepté de discuter du projet tentent d'empêcher la grève jusqu'au retrait

Il faut déborder les appareils politiques et syndicaux qui font tout pour éviter la grève générale. En effet, l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-CGC-CFTC-FSU au soir du 19 janvier a décrété une nouvelle journée d'action le 31 janvier. Elle appelle entretemps à des actions dispersées et à une dérisoire pétition qui n'a même pas de destinataire.

> *L'important est qu'il y ait un fou roulant d'actions qui montre que, tous les jours, les travailleurs sont déterminés à ne pas laisser ce gouvernement tranquille.* (Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT)

C'est la dispersion assurée. La fédération CGT des mines et énergie décrète des actions coups de poings, une grève le 26 janvier avec la CGT du pétrole et des ports et docks, la fédération CGT des cheminots et SUD-Rail appellent les 7 et 8 février à 2 jours de grèves consécutives « *adaptables en fonction du calendrier interprofessionnel* » et envisage la grève reconductible par période de 24 h à partir de la mi-février. FO annonce le 25 janvier que « *les actions vont se multiplier cette semaine* », pour la FSU « *gagner nécessite d'articuler les temps forts des journées de grève interprofessionnelles, avec un plan d'actions proposant des temps de convergence nationale articulés avec des mobilisations locales et sectorielles* ». Derrière ce charabia, c'est l'émiettement, la machine à perdre qui est en route, la même qui a conduit à la défaite en 2003, 2010, 2015 et 2019-2020.

Les partis ouvriers parlementaires (LFI, PCF, PS) font diversion avec un référendum et rédigent des amendements à un projet qui n'est pas amendable. Ni LO, ni les 2 morceaux du NPA, ni le POI ou le POID, ni RP... n'appellent à déborder les bureaucraties syndicales et à imposer la grève générale. Ils disent aux travailleurs de suivre leurs grèves d'un jour, perlées ou reconductibles.

Alors, comment imposer la grève générale ?

Il n'y a pas 56 solutions. Dresser la force gigantesque des producteurs contre les exploiteurs et leur État, c'est l'arrêt du travail dans tous les secteurs, au même moment, jusqu'au retrait du projet de loi ! Il n'y a pas d'autre moyen pour vaincre le gouvernement : ou les travailleurs parviennent à imposer la grève générale jusqu'au retrait, ou Macron l'emportera.

Pour imposer la grève générale il faut s'organiser : partout, dans les entreprises, les administrations, les chantiers, les hôpitaux, les établissements scolaires, les universités, les quartiers, etc., il faut se rassembler en comités d'action pour la grève générale, les coordonner entre eux, qu'ils interviennent dans les assemblées générales, dans les sections syndicales sur la même ligne : pour le retrait du projet, pour vaincre le gouvernement, il faut la grève générale ! Dirigeants syndicaux, appelez immédiatement à la grève générale !

Il faut construire la force qui imposera la grève générale. Rejoignez ce combat. Prenez contact pour cela avec le Groupe marxiste internationaliste.

20 janvier 2022

Rencontrer Macron ou l'affronter et le vaincre par la grève générale ?

Les grèves et les manifestations du 7 mars (3 millions au total) ont montré, une fois de plus, que la classe ouvrière rejette massivement le projet de loi de Macron contre les retraites. Mais le gouvernement ne recule pas d'un pouce. Il attend que le parlement achève de papoter sur son texte, que les exactions stupides des casseurs (dits black blocs) dégoutent les plus naïfs, que le mouvement reste impuissant faute de grève générale.

Des grèves ou la grève ?

Macron et Borne peuvent rester tranquilles : au soir de la 8e journée d'action, les chefs de « l'intersyndicale » décident de faire du sur place. Ils décrètent une 7e journée d'action, le samedi 11 mars, pour éviter la grève. Et cela se poursuit par une nouvelle journée de « grèves » (au pluriel) mercredi 15 mars, quand les députés et sénateurs se rencontreront.

Les « grèves reconductibles » appelées par des responsables CGT, SUD, FO dans quelques sites n'inquiètent guère plus le gouvernement. Les chefs confédéraux disent en quelque sorte : allezy mais tous seuls ! Alors que la classe ouvrière est majoritaire dans la société, alors que la majorité des travailleurs est opposée à la nouvelle attaque contre les retraites, les journées dispersent et divisent scientiement. Ils recouvrent l'aide des leurs adjoints politiques (PCF, LFI, PS, LO, deux NPA, deux POI, RP, UCL, PRCF et PCRF...) qui soutiennent « des grèves » mais pas la grève totale jusqu'au retrait et jusqu'à la défaite de Macron, la grève générale.

La succession des journées d'action décrétées par les dirigeants confédéraux et les grèves reconductibles décrétées par quelques dirigeants fédéraux sont les deux faces de la même médaille, le refus du combat centralisé de toute la classe ouvrière contre le gouvernement.

Aller supplier à l'Élysée ?

Désormais, Berger, Martinez, etc. supplient le président de les recevoir.

> *Monsieur le Président, Le projet de réforme des retraites que vous avez souhaité engager est actuellement débattu au Parlement. De nombreux échanges ont eu lieu avec les partenaires sociaux pendant la phase d'élaboration du projet de loi... Pour nos organisations, l'absence de réponse constitue un grave problème démocratique, il conduit immanquablement à une situation qui pourrait devenir explosive. Dans l'urgence de ce moment, et la gravité de ses conséquences, les organisations syndicales constituant l'intersyndicale exprimeront, ensemble, la demande de vous rencontrer. Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la République.* (CFDT-CGT-SUD-FO-FSU..., 7 mars)

Les « valeurs de la République » bourgeoise ont toujours été compatibles avec l'exploitation du plus grand nombre et l'enrichissement sans travail de la minorité, avec des pensions réduites pour les moins qualifiés et les femmes travailleuses.

Les « valeurs de la République » bourgeoise permettent les décisions au président élu et aux députés élus. Les chefs confédéraux respectent hautement l'assemblée à majorité Renaissance-LR. Le projet de loi pourrait tranquillement son chemin parlementaire et le gouvernement est assuré de son adoption dans le cadre des « valeurs de la République », d'une manière ou d'une autre, y compris par le 49.3, au 20 mars, dernier délai.

Aucune travailleuse consciente, aucun travailleur lucide ne peut croire un seul moment que ce sont des arguments de Berger et Martinez qui vont, soudain, persuader Macron d'abandonner son projet de loi !

Éviter une situation explosive ?

En réalité, les dirigeants de toutes les confédérations remettent la décision dans les mains de Macron. Ils le font pour les mêmes raisons qu'ils avaient appelé à voter pour lui au second tour de l'élection présidentielle). Ils le font pour les mêmes raisons qu'ils siègent toujours au Conseil d'orientation des retraites et qu'ils ont accepté « les échanges pendant la phase d'élaboration du projet de loi ».

En réalité, les dirigeants de toutes les confédérations, par des « journées d'action », par des « grèves reconductibles », par leur supplique à Macron, bouchent la voie à la grève générale, à la grève tous ensemble, en même temps, jusqu'au retrait total du projet de loi, « une situation qui pourrait devenir explosive ».

Le temps presse

Ce que les chefs syndicaux redoutent, c'est précisément ce qui est nécessaire. Évidemment qu'il faut que la situation devienne explosive pour vaincre Macron ! Il faut la grève, tous ensemble, en même temps, jusqu'au retrait total du projet de Macron. Ainsi, s'ouvrira la possibilité de gagner sur les revendications.

Il faut déborder les appareils syndicaux. Au plus vite, il faut que monte, dans les assemblées générales, dans les syndicats, dans la rue, l'exigence : Martinez et compagnie, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait !

9 mars 2023

L'entourloupe du référendum

Les grèves et les manifestations du 7 mars (3 millions au total) avaient montré, une fois de plus, que la classe ouvrière rejette massivement le projet de loi de Macron contre les retraites. Depuis que le gouvernement a rendu public le projet, les dirigeants syndicaux empêchent la grève générale. Tandis qu'ils cantonnent la protestation à une pétition, à des journées d'action, à des « actions coup de poing » minoritaires, à des « reconductibles » éclatées, le gouvernement Macron-Borne déroule son calendrier. La seule chose qui pourrait battre le gouvernement serait la grève générale, le blocage du pays, la force rassemblée de tous ceux qui produisent l'ensemble des richesses de la société.

« Demande solennelle au gouvernement » ?

Les chefs syndicaux avaient cautionné l'élaboration du projet de loi par leur participation au Conseil d'orientation des retraites qui se poursuit, par leur acceptation en 2022 de toutes les concertations sur le projet. Ils ont protégé le gouvernement et son projet en décrétant des « journées d'action » de même que les députés de LFI, du PS et du PCF ont amendé pendant des semaines un texte inamendable. Les uns et les autres avaient appelé à voter Macron au second tour.

Le soir de la 6ᵉ journée d'action, Berger, Martinez, etc. avaient supplié Macron de les recevoir, au nom des « valeurs de la République » et pour éviter que « la situation devienne explosive », tout en décrétant deux nouvelles journées d'action, les 11 et 15 mars.

Le soir de la 7ᵉ journée d'action (1 million), Berger et Martinez se sont adressés « solennellement au gouvernement ». Ils lui demandent d'organiser « une consultation citoyenne », reprenant l'initiative avortée de référendum de LFI, du PS et du PCF à l'Assemblée.

> *Parce que l'intersyndicale entend faire grandir le rapport de force en complément des mobilisations en cours elle demande solennellement au gouvernement d'organiser une consultation citoyenne à ce sujet dans les plus brefs délais. La pétition intersyndicale a recueilli plus d'un million de signataires, c'est largement au-dessus du nombre de signataires nécessaire pour que le parlement s'en saisisse. L'intersyndicale soutient et encourage tous les secteurs professionnels à poursuivre et amplifier le mouvement pour obtenir le retrait de ce projet de loi. D'ores et déjà elle appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le mercredi 15 mars, jour de la commission mixte paritaire et moment important du calendrier parlementaire.* (CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-FSU-…, 11 mars)

« Amplifier le mouvement » ? Il commence à régresser au fil des journées d'action, de l'épuisement dans l'impasse des grèves reconductibles isolées et du rapprochement de l'échéance du processus parlementaire.

S'en remettre au parlement ?

Fixer la « journée d'action » au « moment important du calendrier parlementaire » ? Depuis le début, les bureaucrates respectent le calendrier que fixe le président et les prérogatives du parlement bourgeois. Qu'y gagnons-nous ?

Demander au « parlement de se saisir de la pétition intersyndicale » ? Quelle travailleuse consciente, quel travailleur conscient s'en remettrait à ce parlement ? Les partis politiques bourgeois qui en occupent 78 % des sièges au Sénat comme à l'Assemblée sont, RN inclus, partisans des exemptions et allègements de cotisations patronales qui saignent le régime des retraites. Les partis bourgeois (Renaissance, LR, Horizons, MoDem…) qui soutiennent le relèvement à 64 ans ont la majorité absolue tant au Sénat qu'à l'Assemblée.

En outre, la constitution gaulliste garantit que le gouvernement Macron-Borne pourra faire passer son projet dans le respect des « valeurs de la République ».

Le mirage du référendum

En guise de « valeurs républicaines », on a fait mieux : le référendum a toujours servi dans ce pays la réaction. Il a été utilisé par Louis Bonaparte pour étouffer les libertés démocratiques en 1850, il était un mot d'ordre des ligues fascistes contre le régime parlementaire en 1934, il a été utilisé par le général de Gaulle pour ratifier un coup militaire en 1958, Le Pen et Zemmour en font un axe politique.

« Grandir le rapport de force par une consultation citoyenne » ? Comme si un tel référendum était possible, envisageable !

Grève tous ensemble, au même moment, jusqu'au retrait

Il faut affronter Macron. Mais les appareils ont peur de « l'explosion sociale ». Leurs pétitions, les « journées d'action » et les « grèves reconductibles » des bureaucrates syndicaux unis, soutenues par leurs adjoints politiques (PCF, LFI, PS, LO, deux NPA, deux POI, RP, UCL, PRCF et PCRF…) ont toujours conduit à la défaite.

Le « processus parlementaire » va s'achever. S'il n'y a pas le sursaut de la grève générale, nous perdrons une nouvelle fois. Le temps presse, la résignation gagne les rangs des travailleurs et des étudiants. Il reste une dernière possibilité :

Martinez et compagnie, cessez de supplier le parlement, le gouvernement, le président ! Appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait total du projet de loi !

14 mars 2023

Groupe marxiste internationaliste | section française du Collectif révolution permanente | **groupemarxiste.info**

Dirigeants syndicaux, appelez enfin à la grève générale pour vaincre Macron !

Il y a deux camps, d'un côté la minorité des exploiteurs qui détient les entreprises, les médias et l'État, de l'autre la majorité de ceux qui produisent les richesses de la société. Macron est au service des capitalistes. Sa loi veut faire travailler deux ans de plus les travailleurs.

Devant la protestation sociale et à cause des divisions entre partis bourgeois qui sont apparues au grand jour le 16 mars, Macron et Borne sont fragilisés. Le même jour, le gouvernement a commencé à réprimer les manifestations spontanées contre l'adoption de la loi.

L'intervention du président du 22 mars a confirmé que le gouvernement refusait de retirer son attaque contre les travailleurs, qu'il misait sur l'isolement des grèves reconductibles et qu'il ne craignait aucunement les « journées d'action », qu'il allait donc accentuer la répression menée par les gendarmes mobiles, les CRS et autres brigades de la police (dont les BRAV-M).

Le lendemain, une nouvelle fois, les manifestations et les grèves ont montré que les travailleurs et la jeunesse rejettent massivement la loi Macron, ne veulent pas travailler deux ans de plus.

Ce jour-là, des militants CGT du Havre ont demandé publiquement à leurs dirigeants de se prononcer pour la grève générale. Les étudiants et travailleurs de l'université des sciences et de médecine de Toulouse ont exigé un appel clair et net à la grève générale.

> Face aux difficultés à élargir la mobilisation sur l'Université Paul Sabatier, en grande partie dues aux défaites passées subies par les travailleurs, et à l'incertitude de gagner le retrait du projet de réforme avec les seules journées d'actions ou grèves reconductibles, l'assemblée générale demande à l'intersyndicale de se prononcer pour la grève générale jusqu'au retrait de la loi.

Qu'ont répondu le soir du 23 les chefs syndicaux ?

- Ils ont protesté qu'ils avaient fait, comme on pouvait s'en douter, toutes sortes de « propositions » à Macron et à Borne durant 6 mois de « concertation ».
- Ils ont annoncé qu'ils mettaient tous leurs espoirs dans un référendum et dans le Conseil constitutionnel (deux institutions de la 5ᵉ république qui ne sont pas plus démocratiques que le 49.3).
- Ils ont décrété une nouvelle journée d'action le 28 mars.

Les différentes bureaucraties syndicales se disputent les postes lors des élections professionnelles, mais elles s'unissent pour essayer d'empêcher l'explosion sociale qui menacerait le capitalisme français.

« L'intersyndicale » continue à refuser d'affronter Macron, elle persiste à lui donner des conseils.

Il ne s'agit pas de « durer », il ne s'agit même plus de « préparer » la grève générale. Bientôt, il sera trop tard.

Nous pouvons encore empêcher la prolongation de deux ans. Nous pouvons encore vaincre Macron. Il faut passer des grèves à *la* grève, ensemble et en même temps, montrer la force collective des travailleurs.

Il faut que monte l'exigence, dans les manifestations, les syndicats et les assemblées générales :

Dirigeants syndicaux, assez de faux-semblants, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'à l'abrogation de la loi Macron !

Non aux réquisitions, à la répression des travailleurs et des jeunes !

Autodéfense contre les flics et les casseurs !

26 mars 2023

Groupe marxiste internationaliste | section française du Collectif révolution permanente | **groupemarxiste.info**

Pourquoi le gouvernement peut-il tenir ?

Les dirigeants syndicaux, après avoir demandé, sans succès, à être reçus par Macron, ont accepté de rencontrer Borne le 5 avril. Sans surprise, la réunion à Matignon n'a pas abouti au retrait et, après avoir appelé à la « responsabilité » de Macron, l'intersyndicale s'en remet « *à la sagesse du Conseil constitutionnel* ». Quelle sinistre farce ! Le Conseil constitutionnel est un des rouages de la très réactionnaire constitution de la Vᵉ République de de Gaulle.

> *Nous attendons avec sérénité la décision du Conseil constitutionnel. Si le texte est validé, viendra le temps de l'application concrète de la loi par les décrets qui doit être travaillée avec les syndicats.* (Olivier Véran, *porte-parole du gouvernement*, 4 avril)

Depuis le 19 janvier, les chefs syndicaux ont recouru à une pétition pitoyable, à des journées d'action, à des grèves reconductibles éclatées. Martinez a appelé à « *la généralisation des grèves* », comme si la multiplication des grèves, ici ou là, c'était la même chose que la grève générale, tous ensemble, pour vaincre le gouvernement. Depuis le 6 mars, les dirigeants syndicaux ont appelé dans les secteurs les plus combattifs à des grèves reconductibles, à la SNCF, dans les raffineries, l'énergie, chez les éboueurs, etc. Comme c'était prévisible, ces luttes sont restées isolées et les travailleurs concernés ont fait des jours et des jours de grève en pure perte, le gouvernement n'a pas bougé d'un pouce.

Depuis le 16 mars et le dépôt du 49.3, le gouvernement a durci la répression contre les grévistes et les manifestations. Des centaines de manifestants ont été arrêtés, des centaines d'autres ont été blessés. Le gouvernement a aussi réquisitionné des grévistes chez les éboueurs comme dans les raffineries, envoyant même ses flics disperser des piquets de grève. D'où le gouvernement tire-t-il la possibilité de marcher sur la tête de l'immense majorité des travailleurs qui ne veut pas de sa contreréforme des retraites ?

Le gouvernement ne tiendrait pas deux jours s'il avait face à lui la force gigantesque de la classe ouvrière rassemblée. Mais le refus des partis réformistes comme des dirigeants syndicaux de l'affronter pour le vaincre lui laisse l'initiative. Les dirigeants syndicaux s'exonèrent de la responsabilité d'appeler à la grève générale jusqu'au retrait du texte au prétexte que « *la grève générale ne se décrète pas* ». Cela ne les a pas empêchés de décréter pas moins de 11 journées d'action. Le refus obstiné et méthodique des dirigeants syndicaux de se prononcer pour la grève générale a fini par entrainer un reflux de la mobilisation, des secteurs en grève et du nombre de grévistes.

Les mêmes tactiques ont conduit chaque fois à la défaite. En 2003 déjà, Fillon avait imposé son attaque contre les retraites après 9 journées d'action, en 2010 Sarkozy avait pu reculer l'âge légal de départ à 62 ans après 14 journées d'action, en 2016 Hollande imposait la loi travail après 13 journées d'action, en 2018 les grèves reconductibles et perlées à la SNCF n'avaient abouti à rien.

De même, les milliers d'amendements sur un projet inamendable déposés par LFI, PS et PCF à l'Assemblée nationale, la motion de censure transpartisane avec une fraction de LR et tout le RN, la saisine du Conseil constitutionnel, le miroir aux alouettes d'un référendum, tout cela relève du même tonneau : amuser le tapis en faisant croire que « *la démocratie républicaine* » peut triompher de la bourgeoisie qui garde toutes les manettes en main.

Une fois de plus, le gouvernement de la bourgeoisie risque de l'emporter, non pas à cause du manque de combattivité des travailleurs, mais à cause des obstacles que les partis réformistes comme les dirigeants syndicaux ont mis en travers de leur route. La grève générale, avec ses comités de grève élus, coordonnés localement, régionalement et nationalement, dresse toute la classe ouvrière face au gouvernement de la bourgeoisie : s'il ne cède pas, il est immédiatement menacé d'être balayé. La grève générale exprime le mouvement de la révolution vers la prise du pouvoir, du gouvernement des travailleurs pour organiser la société selon leurs besoins et non celui du profit. Voilà pourquoi ni les partis réformistes ni les chefs syndicaux ne veulent en entendre parler.

C'est la toute dernière possibilité. Dans les manifestations, les assemblées générales, les réunions syndicales, une seule exigence : dirigeants des syndicats, pour vaincre Macron, son gouvernement et ses flics, appelez enfin à la grève générale jusqu'au retrait de la contreréforme !

5 avril 2023

Groupe marxiste internationaliste | section française du Collectif révolution permanente | **groupemarxiste.info**

Conseil constitutionnel ou lutte de classe ?

L'intersyndicale a décrété une douzième journée d'action le 13 avril. Les chefs syndicaux savent pourtant pertinemment que cette douzième journée, pas plus que les onze précédentes, ne fera plier le gouvernement. Mais ils n'hésitent pas à demander aux travailleurs de faire ces grèves à répétition ou des grèves reconductibles éclatées. Ils refusent depuis le début d'appeler à la grève générale, à la grève de tous en même temps jusqu'au retrait de la contreréforme, qui aurait effectivement bloqué l'économie capitaliste et aurait dressé en un seul bloc toute la classe ouvrière face au gouvernement.

Le président peut donc pérorer depuis la Chine :

> *Quel est le taux de grévistes depuis quinze jours ? Il est à un niveau historiquement très faible. De l'éducation nationale à l'énergie, aux transports… Qu'on n'aille pas m'expliquer que le pays est à l'arrêt. Ce n'est pas vrai !* (Macron, 5 avril)

Le refus d'ouvrir la perspective de la grève générale, c'est aussi ce qui donne des ailes à Darmanin et à sa police qui distribue de plus en plus les coups de matraque, gaze les manifestants, réquisitionne des grévistes et s'attaque aux piquets de grève des raffineries et du traitement des déchets. Avec ses services d'ordre, la grève générale organiserait l'autodéfense des manifestants et des grévistes.

Les mêmes raisons qui font siéger les chefs syndicaux au Conseil d'orientation des retraites et aux conseils d'administration des groupes capitalistes, qui leur ont fait accepter de discuter pendant des mois du projet contre les retraites, les font s'agenouiller devant le Conseil constitutionnel.

> *L'intersyndicale a soumis au Conseil constitutionnel, qui rendra sa décision le 14 avril, des argumentaires considérant que cette loi devrait être déclarée contraire à la Constitution.* (CFDT-CGT-FO-SUD-FSU-UNSA-CFTC-CFE, *Communiqué*, 6 avril)
>
> *La CGT en appelle à la responsabilité du Conseil Constitutionnel, qui doit être attentif à la juste colère des travailleurs et travailleuses.* (CGT, *Communiqué*, 6 avril)

Prolonger la durée du travail de deux ans est contraire aux intérêts des travailleurs. Ce n'est aucunement « contraire à la constitution » de la Vᵉ République bourgeoise, issue en 1958 du coup d'État de l'armée en faveur du général de Gaulle. Le Conseil constitutionnel est composé de neuf serviteurs zélés de la bourgeoisie, d'anciens premiers ministres comme Juppé ou Fabius ou de hauts fonctionnaires, payés 13 700 euros bruts mensuels pour leur présence, cumulables avec leurs retraites… Et on voudrait nous faire croire qu'ils vont censurer toute la loi ?

Berger pour la CFDT a déjà prévenu qu'il ne remettrait pas en cause la légitimité du Conseil constitutionnel. Et Binet pour la CGT ne dit guère autre chose, elle qui prévoit qu'à l'issue du 14 avril, « *la mobilisation continuera sous une forme ou une autre* ». Quelle autre forme ? Le leurre d'un référendum, une autre institution de la 5ᵉ République !

Le Conseil constitutionnel doit aussi se prononcer le 14 avril sur la validité de la demande faite par la NUPES de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée pour maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans. Cette trouvaille constitue la dernière échappatoire pour remplacer la lutte de classe : en cas d'approbation par le Conseil constitutionnel, il faudrait réunir 4,8 millions de signataires sur la proposition en moins de neuf mois, puis l'Assemblée nationale et le Sénat auraient six mois pour se prononcer, faute de quoi c'est le Président qui devrait ensuite organiser un référendum. Autant dire un parcours du combattant qui n'a jamais pu être franchi, et pour cause, depuis sa création par Sarkozy en 2008.

La grève générale dresse toute la classe ouvrière face au gouvernement de la bourgeoisie : s'il ne cède pas, il est immédiatement menacé d'être balayé. La grève générale avec ses comités de grève élus, coordonnés localement, régionalement et nationalement, exprime le mouvement de la révolution vers la prise du pouvoir, du gouvernement des travailleurs pour organiser la société selon leurs besoins et non celui du profit. Voilà pourquoi ni les partis réformistes ni les chefs syndicaux ne veulent en entendre parler.

Ce n'est pas la combattivité des travailleurs et des étudiants qui manque, ni leur détermination. Ce qui manque pour gagner, c'est une organisation révolutionnaire qui les aide à submerger les obstacles que dressent les partis « réformistes » et les appareils bureaucratiques qui dirigent les syndicats.

11 avril 2023

Groupe marxiste internationaliste | section française du Collectif révolution permanente | **groupemarxiste.info**

Retraites : le temps presse

> *Mais pourquoi donc craint-il de prononcer tout haut le mot de grève générale et parle-t-il de grève tout court ? Avec qui joue-t-il à cache-cache ? N'est-ce pas avec le prolétariat ?* (Trotsky, *Encore une fois, où va la France ?*, mars 1935)

Les manifestations du 7 mars pour le retrait de la contreréforme des retraites ont été massives. Près de 3 millions de travailleurs ont défilé dans toute la France. Mais le gouvernement ne recule pas d'un pouce car il n'est nullement menacé par la succession des journées d'action. Au soir de la 6e journée d'action, l'intersyndicale a pourtant décidé de… 2 journées d'action supplémentaires, le 11 mars et le 15 mars. Elle a aussi décidé de soutenir d'autres mobilisations, la journée du 8 mars pour les droits des femmes puis la journée de mobilisation étudiante et lycéenne convoquée par les organisations de jeunesse le 9 mars. Le gouvernement s'en moque ! L'examen du projet de loi poursuit tranquillement son chemin et le gouvernement est assuré de son adoption sur le terrain parlementaire, d'une manière ou d'une autre, y compris par le 49.3, au 26 mars, dernier délai. Seule la grève générale pourrait vaincre le gouvernement et arracher le retrait du texte. C'est précisément ce que les appareils syndicaux veulent éviter. C'est le combat du Groupe marxiste internationaliste.

Il est bien seul. Bien sûr, il y a des organisations « trotskystes » bien plus importantes (LO, 2 NPA, 2 POI, RP…). Mais aucune ne combat pour la grève générale tout de suite, aucune n'ose affronter les bureaucraties syndicales car elles s'y sont toutes intégrées (même si ce n'est pas aux mêmes boutiques). Toutes rivalisent pour faire croire aux travailleurs et aux jeunes que les journées d'action ou les reconductibles décrétées par les chefs syndicaux sont des « tremplins », « construisent »…

On cherchera en vain un quelconque appui au combat pour la grève générale du côté de LO, qui en appelle au développement « des grèves », des « manifestations de masse »…

> *Il faut donc continuer notre mobilisation et passer à la vitesse supérieure. Pour gagner, notre camp a besoin de mobiliser tout le monde et d'utiliser les armes qui ont fait leur preuve dans le passé : la grève, les manifestations de masse et l'occupation des entreprises.* (*Editorial*, 5 mars)

NPA pro NUPES et NPA anti-NUPES sont, sur cette question, sur le même bateau. Ils prétendent tous deux que la succession des journées d'action, appuyée par les reconductibles, pourrait conduire à la grève générale.

> *Les 7, 8 et 9 mars offrent la possibilité de faire un saut qualitatif à la mobilisation. L'appel intersyndical à la grève le mardi 7 mars a été petit à petit suivi d'appels à la reconduction dans divers secteurs : RATP, SNCF, raffineries, éboueurs, dans les établissements scolaires de différentes régions* (NPA pro Nupes, *Tract*, 2 mars)

> *Mardi 7 mars, l'intersyndicale appelle à « mettre le pays à l'arrêt » : c'est-à-dire à une grève qui réunisse toutes et tous. Une date annoncée et attendue depuis deux semaines, dont l'ampleur peut être le tremplin vers les suivantes.* (NPA anti-Nupes, *Editorial*, 5 mars)

Il ne s'agit pas d'additionner des luttes, mais de déployer la force du prolétariat, qui ralliera la masse des femmes et une grande partie de la jeunesse en formation et leur permettra de gagner.

Tout comme les deux NPA, RP prétend que les grèves reconductibles peuvent permettre de déboucher.

> *Il est fondamental que les fédérations CGT qui mènent actuellement la grève reconductible dans l'énergie, la pétrochimie, les ports et docks ou à la SNCF mènent une politique active en direction des autres secteurs, en coordonnant l'ensemble des grévistes engagés dans la reconductible et en menant une politique systématique pour étendre la grève, par des actions en direction des autres secteurs.* (RP, 8 mars)

Ainsi certains secteurs comme les cheminots et d'autres sont non seulement censés porter à eux seuls le combat auquel les chefs syndicaux refusent d'appeler toute la classe ouvrière, mais aussi s'employer à essayer de faire tache d'huile. Et avec quelle perspective ? Élargir la grève reconductible. Mais le mot d'ordre de grève reconductible n'est pas le mot d'ordre de grève générale jusqu'au retrait, il fait reposer la charge du combat sur les seules épaules des plus combattifs et laisse pendant ce temps-là les dirigeants syndicaux manœuvrer tranquillement. En réalité, la succession des journées d'action d'un côté et les reconductibles de l'autre sont les deux faces de la même médaille, le refus du combat centralisé de toute la classe ouvrière contre le gouvernement.

Les journées d'action ne constituent pas des points d'appui successifs pour une mobilisation qui irait crescendo jusqu'à la grève générale. Les travailleurs les suivent car c'est la seule chose que leur proposent leurs organisations syndicales, mais elles empêchent l'irruption de la grève générale en étalant, en hachant la mobilisation en autant de coups d'épée dans l'eau et finissant par la disloquer. D'ailleurs, les manifesta-

tions étudiantes et lycéennes du 9 mars ont été squelettiques, bien loin de constituer un quelconque relai à la mobilisation, mais indiquant au contraire un important reflux. D'ores et déjà, certains grévistes lèvent les blocages comme à la raffinerie ExxonMobil de Port-Jérôme-sur-Seine. Les AG des universités sont de moins en moins fréquentées et les taux de grévistes à la RATP ou à la SNCF sont en chute libre.

Pourquoi les dirigeants syndicaux n'appellent-ils pas à la grève générale jusqu'au retrait complet du texte ? Parce qu'ils continuent à respecter le président bourgeois qu'ils ont contribué à élire, qu'ils lui remettent la décision.

> *Le silence du président de la République constitue un grave problème démocratique qui conduit immanquablement à une situation qui pourrait devenir explosive.* (*Communiqué de l'intersyndicale,* 7 mars)

Ce que les chefs syndicaux redoutent, c'est précisément ce qui est nécessaire : évidemment qu'il faut que la situation devienne explosive pour vaincre Macron ! Au lieu de quoi ils demandent à Macron de les recevoir « *en urgence* » ! Pour quoi faire ? Pour négocier quoi ? Alors que l'exigence de millions de travailleurs est le retrait pur et simple du texte !

Le temps presse. Ou la voie du combat pour imposer la grève générale jusqu'au retrait du texte parvient à se frayer un chemin dans les jours qui viennent et la victoire reste possible. Ou les chefs syndicaux réussissent à maintenir la classe ouvrière sous la chappe des journées d'action et dans l'impasse des grèves reconductibles et Macron l'emportera. Depuis le début du mouvement, le GMI combat inlassablement sur cet axe. Mais il le fait seul. Loin d'être des points d'appui pour une fraction de la classe ouvrière qui cherche à desserrer le carcan des appareils, les centristes savent bien que « *les journées d'action ne suffisent pas* », mais les soutiennent avec des phrase d'apparence radicale ainsi que leur pendant, les grèves reconductibles.

Seul le combat résolu, sans concessions, pour submerger les appareils bureaucratiques peut ouvrir la voie à la classe ouvrière. Mais le temps presse avant que le piège ne se referme.

9 mars 2023

L'intersyndicale ne veut que « des grèves », il faut la grève générale pour l'abrogation de la loi contre les retraites !

Une tactique socialiste conséquente, résolue, allant de l'avant, provoque dans la masse un sentiment de sécurité, de confiance, de combattivité ; une tactique hésitante, faible, fondée sur une sous-estimation des forces du prolétariat, paralyse et désoriente la masse. (Rosa Luxemburg, *Grève de masse, parti et syndicats,* 1906)

La machine à perdre fonctionnait comme de coutume

Jusqu'à présent, tout se déroulait comme le prévoyait le gouvernement Macron-Borne, au compte de la bourgeoisie tout entière :

- Le 11 avril 2022, le principal candidat de la bourgeoisie à l'élection présidentielle, le président sortant Macron, annonce qu'il portera l'âge de départ à la retraite à 65 ans.
- Le 24 avril 2022, il est élu au second tour avec l'aide des partis « réformistes » (PCF, PS, LFI…) ainsi que de la plupart des chefs syndicaux (CFDT, CGT, UNSA, FSU, CFTC…).
- Le 15 septembre 2022, le Conseil d'orientation des retraites (où siègent les représentants grassement rétribués de la CFDT, de la CGT,

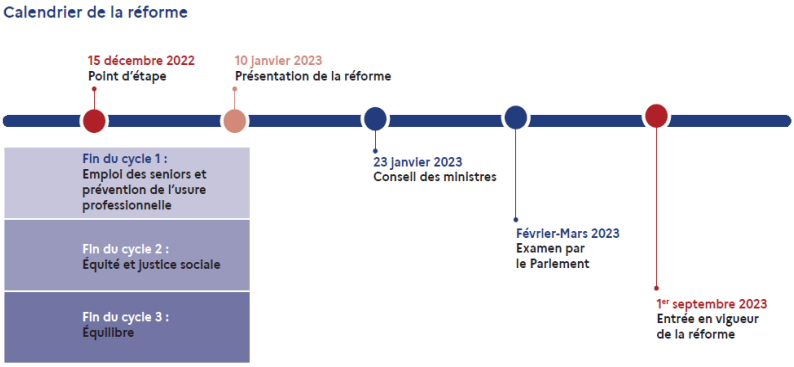

Gouvernement, *Dossier de presse*, 10 janvier 2023

de FO, de l'UNSA, de la FSU, de la CFE-CGC, de la CFTC) remet au gouvernement son rapport annuel annonçant un problème de financement. Aucune organisation « trotskyste » ne se prononce pour la sortie des « représentants des salariés » de cet organisme de collaboration de classes. La source de l'opportunisme de LO, du NPA, du POID, de RP… est qu'ils sont partie prenante des appareils syndicaux.

- De septembre à décembre, plusieurs cycles de « concertation avec les partenaires sociaux » ont lieu au ministère du travail, toutes les directions syndicales acceptent de discuter tranquillement avec Dussopt du projet réactionnaire annoncé clairement par Macron. Aucune ne claque la porte. Les nombreux responsables syndicaux du PS, du PCF, de LFI, de LO, du NPA, de RP, du POI, du POID ne font aucune vague au sein des structures syndicales.
- Le 30 novembre 2022, la première ministre affirme qu'il faut reporter l'âge de la retraite pour « ramener le système à l'équilibre ».
- Le 8 décembre, les chefs syndicaux sont reçus par Borne à Matignon. Ils lui font tous des « propositions ».
- Les 3 et 4 janvier 2023, Borne convoque de nouveau à Matignon les « partenaires sociaux », aucune des direction syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, CFE-CGC, CFTC) ne refuse de discuter du projet contre les retraites.
- Le 23 janvier 2023, le conseil des ministres adopte le projet de loi contre les retraites.
- Du 6 février au 16 mars, le parlement débat du projet du gouvernement. Les députés et les sénateurs des partis « réformistes » (LFI, PS, PCF) amendent un texte qui ne peut pas l'être et agitent la menace d'un référendum (il n'y a jamais eu de référendum à l'initiative de parlementaires).

De son côté, le syndicalisme de proposition et de cogestion met en place, contre la grève générale, le dispositif qui a conduit aux défaites de 2003, 2010, 2013 et 2019-2020 :

- Le 18 janvier, Martinez (CGT) appelle à « des grèves reconductibles partout où c'est possible ».
- À partir du 19 janvier, le bloc uni des chefs syndicaux (CFDT, CGT, FO, SUD, UNSA, FSU, CFE-CGC, CFTC) décrète des

« journées d'action, de grèves et de manifestations », la première fois sans réclamer le retrait du projet de loi.

- « L'intersyndicale » invite ceux qui le désirent à des « grèves reconductibles », tout en expliquant qu'il faut que le parlement se prononce sur le projet de loi alors que ce que veulent les travailleurs est le retrait pur et simple.

- Les organisations politiques du mouvement ouvrier (PS, PCF, LFI, LO, deux NPA, RP, UCL, deux POI, le PCRF et le PRCF…) appuient de fait « l'intersyndicale » et appellent les travailleurs à obéir à ses consignes, c'est-à-dire valorisent toute journée d'action comme « un tremplin », même si elles « ne suffisent pas » et substituent les grèves reconductibles au combat pour la grève générale. Seul le Groupe marxiste internationaliste avance alors le mot d'ordre de grève générale.

- Le 7 mars, il y a 3 millions de manifestants. Le soir, les chefs syndicaux, au lieu d'appeler à la grève tous ensemble jusqu'au retrait du projet, se plaignent du « risque d'explosion sociale » et demandent à rencontrer l'auteur de la contreréforme.

- Le 11 mars, il y a encore 1 million de manifestants. Le soir, les chefs syndicaux, au lieu d'appeler à la grève générale, demandent au parlement (78 % de députés et sénateurs de partis bourgeois) et au gouvernement (Borne et Macron) d'organiser un référendum.

Le combat pour la grève générale

Le 17 janvier, le syndicat des pompiers du Rhône vote une motion pour la grève générale.

Le 31 janvier, l'AG de l'enseignement supérieur de Lyon se prononce pour la grève générale.

Le 2 mars, l'assemblée générale des travailleurs du traitement de l'eau de l'agglomération de Nantes se prononce pour la grève générale.

Lors de l'assemblée générale de Nanterre, le 7 mars, le bloc des responsables syndicaux et politiques PCF-FLI-LO-NPA-POI-RP a empêché l'adoption de la motion suivante qui n'a été soumise au vote par le chef de l'UL-CGT (membre de LO) que lorsque la salle s'était vidée :

Pour vaincre Macron, une seule solution, il faut décider de la grève générale jusqu'au retrait du texte. Le blocage du pays, c'est la grève générale ! Le tous ensemble, c'est la grève générale ! Dirigeants des syndicats, appelez immédiatement tous les travailleurs, toute la jeunesse à la grève générale jusqu'au retrait du texte. Les sections syndicales, les assemblées générales doivent prendre position pour la grève générale. Organisons-nous partout pour la grève générale ! C'est maintenant ! (8 pour, 17 abstentions, 12 contre)

Le désaccord entre les partis bourgeois met le gouvernement en difficulté

La classe capitaliste n'est pas toujours rationnelle, comme l'a montré par exemple, la convocation par le Parti conservateur britannique du référendum de 2016 sur l'appartenance à Union européenne et sa propre division sur la question. Les partis bourgeois dominent le parlement (85 % des députés comme des sénateurs), mais :

- Le bloc macroniste (Renaissance, MoDem, Horizons) n'a qu'une majorité relative à l'Assemblée nationale.
- Le parti fascisant (RN), même s'il est partisan des réductions de cotisations patronales (qui provoquent la crise de financement du régime des retraites et de l'assurance maladie) et même s'il hait les syndicats et encore plus les grèves ouvrières, veut succéder à Macron, le plus tôt possible.
- Le vieux parti gaulliste (LR) est favorables à l'attaque contre les travailleurs mais ne veut pas apparaitre comme un allié de Macron.

Bien que le Sénat à majorité LR ait voté le projet, à l'Assemblée nationale, les députés LR restent divisés. Si bien que Macron et Borne recourent finalement le 16 mars à l'article 49.3 de la constitution gaulliste. Ce qui est parfaitement courant dans la V^e^ République, comme le savent bien PS et PCF qui ont eu la majorité absolue de députés en 1981 et ont conservé cette constitution.

Les partis « réformistes » admirateurs du général de Gaulle (LFI, PS, PCF) font pourtant mine de s'en offusquer. Quand la première ministre prend la parole dans l'hémicycle le 16 mars, ils entonnent *La Marseillaise* pour montrer à la classe dominante qu'ils n'en veulent qu'à Macron, pas à l'État bourgeois, au capitalisme français à qui ils veulent épargner une « explosion sociale ». Lors de la grève générale de mai-juin 1968, les travailleurs et les étudiants chantaient *L'Internationale*. Les contremanifestants de l'UDR et les nervis antigrève des CDR et du SAC

Paris, 16 mars, place de la Concorde

(les ancêtres de LR) chantaient *La Marseillaise* en agitant le symbole tricolore des Versaillais qui écrasèrent en 1871 le premier gouvernement ouvrier du monde, la Commune de Paris.

Par contre, les travailleurs et les étudiants qui protestent à Paris place de la Concorde, en face de l'Assemblée nationale, et dans de nombreuses villes, ne chantent pas *La Marseillaise*. Certains crient même : « L'assemblée peut bien voter, la rue va le retirer ! », « Emmanuel Macron, président des patrons, on vient te chercher chez toi ! ». Les corps de répression les dispersent partout avec violence.

Le jour même et le lendemain 17, les flics s'en prennent à des piquets de grève de dépôts de camion-bennes ou d'usines d'incinération, tandis que le gouvernement décide de réquisitionner les éboueurs grévistes de Paris.

Placer son espoir dans la majorité bourgeoise de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel gaulliste ou le mirage d'un référendum ?

Tout en dénonçant le recours au 49.3, les crétins parlementaires, qui manifestaient avec les policiers le 19 mai 2021, s'en remettent toujours aux institutions gaullistes de la 5e république bourgeoise.

Ivry-sur-Seine, 17 mars, usine d'incinération Pizzorno

> *Nous sommes le premier jour du reste du quinquennat d'Emmanuel Macron. Avec sa retraite à 64 ans par 49.3, sans légitimité ni parlementaire ni populaire, Macron précipite le pays dans une crise de régime. Qui sème le chaos, récolte la censure.* (Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, 16 mars)

> *Le président a ouvert une crise politique. Il prend le risque insensé de la fracturation du pays et accroît la défiance à l'égard des institutions.* (PS, *Communiqué*, 16 mars)

Pour empêcher la grève générale qui affleure de nouveau, les partis sociaux-patriotes se liguent pour promouvoir une « motion de censure » dans l'Assemblée à majorité Renaissance-LR, la « saisine du Conseil constitutionnel » (qui est aussi antidémocratique que l'article 49.3) ou un « référendum d'initiative partagée » (brandi aussi par le RN). Voter une motion de censure dite transpartisane bras dessous bras dessus avec le RN et une partie de LR ne poserait à certains aucun problème, car c'est l'addition des voix des députés qui leur sert de boussole.

> *Il est possible de censurer le gouvernement puisque plusieurs motions de censures vont être déposées à l'Assemblée nationale.* (Jean-Luc Mélenchon, chef de LFI, 16 mars)

> *En lien avec nos partenaires, nous déposerons et voterons une motion de censure ; nous déposerons un recours devant le Conseil*

> *Constitutionnel ; nous nous engagerons dans une initiative de référendum d'initiative partagée.* (PS, *Communiqué*, 16 mars)
>
> *La réforme Macron est minoritaire à l'Assemblée nationale… Le PCF propose de déposer un référendum d'initiative partagée sur cette réforme. Après la validation par le Conseil constitutionnel, nous aurons neuf mois pour réunir 4,7 millions de signataires et forcer le président de la République à le mettre en œuvre. Durant toute cette période, la réforme devra être suspendue. Voilà la formidable campagne que nous pouvons mener ensemble, dans la plus grande unité avec les forces syndicales. Un immense espoir s'ouvre à nous.* (PCF, *Communiqué*, 16 mars)

L'évocation d'une consultation électorale sert à empêcher la grève générale tout de suite, le déploiement de la force unie des producteurs des richesses de la société. C'est un leurre puisqu'un « référendum d'initiative partagée » non seulement exige l'appui de 5 millions d'électeurs et d'au moins 185 parlementaires, mais ne peut avoir pour objet d'annuler une loi promulguée depuis moins d'un an.

Le camp des bureaucraties syndicales

Le bloc des bureaucraties syndicales converge avec les partis réformistes du parlement pour expliquer, « avec gravité », que le gouvernement porte la responsabilité d'une « crise ». Pourtant, face à une situation qui semble grave, il se contente de décréter, rituellement, une nouvelle « journée d'action ».

> *L'intersyndicale mesure avec gravité la responsabilité que porte l'exécutif dans la crise sociale et politique qui découle de cette décision, véritable déni de démocratie… L'intersyndicale appelle à des rassemblements syndicaux de proximité ce weekend et à une nouvelle grande journée de grèves et manifestations le jeudi 23 mars prochain.* (CFDT, CGT, FO, SUD, UNSA, FSU, CFE-CGC, CFTC, *Communiqué*, 16 mars)

Le POID, qui obtempérait jusqu'alors à « l'intersyndicale » au nom de « l'indépendance des syndicats », lui suggère maintenant d'appeler à la grève générale.

> *Tout se concentre dans la responsabilité des dirigeants des confédérations syndicales d'appeler sans délai à la grève générale.* (POID, *Communiqué,* 16 mars)

Pour le POID, ce n'est pas le projet de loi, connu depuis trois mois, qui pose le problème de la grève générale, mais le « coup de force » du 49.3.

D'autres se contentent « d'étendre les grèves reconductibles », dédouanant les bureaucraties qui ont refusé d'appeler au combat tout de suite tous ensemble jusqu'à satisfaction. Aggravant la confusion, certains acceptent maintenant le terme grève générale, mais pour l'édulcorer. Elle serait, selon les NPA, le POID, RP, UCL, etc., « à construire ». Il faudrait aller « vers la grève générale ». Donc, ce n'est pas urgent. Il faudrait d'ailleurs « durer ». Ce qu'ils appellent pompeusement la « stratégie » de l'intersyndicale serait seulement « insuffisante », alors que les chefs syndicaux essaient par tous les moyens d'empêcher la lutte unie des travailleurs.

> *C'est par une grève reconductible large qu'il sera possible de gagner face à Macron. Pour ce faire, l'intersyndicale doit appeler clairement à généraliser la reconductible, quelle que soit la modalité de passage du texte au Parlement.* (RP, 15 mars)

> *L'intersyndicale quant à elle renvoie à une nouvelle journée le jeudi 23 mars. Bien tardivement alors que l'enjeu est de faire payer à Macron sa provocation de trop, le plus nombreux possible dès demain, dès ce week-end, dès lundi en relançant les grèves et les actions partout dans le pays.* (NPA anti NUPES, 17 mars)

> *Les grèves reconductibles ont fortement contribué à déstabiliser le gouvernement. Nous devons tout faire pour les élargir, faire de cette lutte une mobilisation quotidienne, le mouvement doit occuper l'actualité chaque jour. Ce que nous visons, c'est la grève générale.* (NPA pro NUPES, 16 mars)

La direction de LO, impavide, ne se donne même pas la peine de mentionner la grève générale. LO prétend « faire entendre la voix des travailleurs », mais c'est la voix des bureaucrates qu'elle répand à longueur d'éditoriaux et de feuilles d'entreprise.

> *Le monde du travail est vaste. Il a de la ressource et un carburant inépuisable : celui de la colère. Continuons de l'exprimer ! Entrainons les hésitants et retrouvons-nous encore plus nombreux en grève et en manifestation mercredi 15 et après !* (LO, 13 mars)

Son principal slogan, depuis deux mois, est d'un économisme sidérant : « Augmentez les salaires, pas l'âge de la retraite ! ». À qui est adressée cette demande ? Comment obtenir satisfaction des patrons sur les salaires si l'attaque du gouvernement contre les retraites passe ? Comment repousser l'attaque politique contre les retraites sans la grève générale ? Comment parvenir à la grève générale, sans

affronter les bureaucraties syndicales en général et celle de la CGT en particulier ?

> *Luttez, ouvriers, consent notre philistin, luttez mais défense vous est faite de vaincre !* (Vladimir Lénine, *La Révolution prolétarienne et le renégat Kautsky*, 1918)

Pour les centristes, il suffirait « d'étendre » les journées d'action décrétées par les confédérations et de « généraliser » les grèves reconductibles décrétées par les fédérations. Ils ne font pas état du moindre combat pour la grève générale de leurs nombreux responsables syndicaux au sein des structures syndicales. Leurs contorsions visent à garder une base dans la jeunesse et la classe ouvrière, tout en fuyant l'affrontement avec les directions syndicales corrompues qui protègent le capitalisme français.

Leur refus de combattre pour la grève générale, pour submerger les appareils bureaucratiques, laisse la porte grande ouverte à la violence stupide et minoritaire des casseurs et autres Black Blocs qui prétendent servir la révolution en détruisant les vitrines des commerçants et les abribus. En cas d'échec, comme leurs maitres, les larbins des chefs syndicaux feront retomber la responsabilité sur la classe ouvrière elle-même (« les hésitants » selon LO).

Pour vaincre Macron : grève générale !

Les « journées d'action » sont inoffensives et les « reconductibles » isolent les secteurs combattifs, divisent la classe ouvrière. Les motions de censure et les référendums sont des subterfuges bourgeois contre la lutte de classe prolétarienne.

Il n'est pas trop tard pour empêcher un nouveau recul de nos droits. Il faut que monte l'exigence, dans les manifestations, les syndicats et les assemblées générales :

Non aux réquisitions ! Autodéfense des piquets, des grèves et des manifestations contre les flics et les casseurs !

Dirigeants syndicaux, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'à l'abrogation de la loi Macron !

17 mars 2023

Macron a remporté une bataille, mais n'a pas encore gagné la guerre…

Une victoire pour Macron

Inutile de raconter des histoires : la promulgation immédiate par Macron de la loi portant la contreréforme sur les retraites après sa validation par le Conseil constitutionnel signe une victoire pour la bourgeoisie et une défaite pour la classe ouvrière. Sans doute Macron y a-t-il laissé quelques plumes, son crédit auprès de la petite-bourgeoisie qui vantait et vendait son modernisme et avec lui le mythe du dépassement de la lutte des classes s'est-il en partie érodé, et ses adorateurs se font un peu moins enthousiastes dans les médias. Mais c'est sans importance. Macron, chef de l'État bourgeois, de surcroit non rééligible, n'est pas là pour plaire, mais pour servir les intérêts de la bourgeoisie. Et de ce point de vue, le capital fondé sur l'extorsion de la plus-value, peut se frotter les mains. Avec le report de l'âge légal de départ à 64 ans et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, l'exploitation pourra se prolonger dans des conditions où travailleuses et travailleurs vieillissants seront plus vulnérables. Et au-delà, la bourgeoisie espère sans doute que la classe ouvrière renonce pour un temps à lutter en considérant que cela ne mène à rien. Pourtant la colère est toujours là. Mais la colère ne suffit pas. Tout l'enjeu du moment est que la classe ouvrière tire le plus vite et le plus loin possible le bilan de ce combat.

Ni rire ni pleurer, mais comprendre

Cette victoire de la bourgeoisie doit être une leçon pour toute la classe ouvrière qui peut, en tirant le bilan, en ressortir beaucoup plus forte. Quel bilan ? Tous ceux qui hier encore ont appelé à voter Macron au prétexte de barrer la route à Le Pen, non seulement ont pavé la voie à un serviteur particulièrement zélé de la bourgeoisie, mais de plus obtiennent comme résultat aujourd'hui que les chances de Le Pen sont encore plus grandes que précédemment ! Tous ceux qui, sur tous les tons, ont demandé à Macron d'écouter « le peuple » n'ont fait que semer des illusions. Macron n'a jamais été là pour « écouter » ou « entendre » les revendications, mais pour mener la guerre de classe de la bourgeoisie contre le prolétariat. Et chez ces gens-là, c'est le rapport de force qui vaut et qui prévaut et pas les bons sentiments. La leçon essentielle qu'il faut tirer, c'est que, dans la guerre de classe, la classe ouvrière ne peut se défendre que si elle s'organise sur une orientation résolument révolutionnaire. Aucune revendica-

tion un tant soit peu sérieuse comme la défense des retraites ou bien l'indexation automatique des salaires sur l'inflation ne peut être obtenue tant que toute l'économie des capitalistes n'est pas bloquée par les travailleurs en grève, tant que les travailleurs ne sont pas organisés en contrôlant leur mouvement au moyen des comités élus, en les centralisant jusqu'à un comité central national de grève face au gouvernement, tant que le gouvernement de la bourgeoisie n'est pas menacé d'être emporté s'il ne cède pas.

La grève générale, c'est la voie de la révolution, la seule qui soit efficace, parce qu'elle pose la question de qui dirige la société et pour quoi faire, parce qu'elle ouvre la possibilité à la classe ouvrière rassemblée et organisée de prendre le pouvoir. C'est la grève générale qu'il fallait pour gagner ! Mais comme elle ouvre la voie à la révolution, tous les contrerévolutionnaires qui dirigent et encombrent le mouvement ouvrier se sont ligués pour lui barrer la route.

En effet, cette victoire de la bourgeoisie n'était pas écrite d'avance. Elle résulte du fait que la force gigantesque de la classe ouvrière a été volontairement dispersée, atomisée, envoyée dans des impasses. Impasses et mensonges des partis réformistes PS, PCF et LFI qui ont de bout en bout défendu une gesticulation parlementaire parfaitement vaine, laissé croire que l'issue pouvait se trouver dans les amendements d'un texte inamendable, dans la motion de censure « transpartisane » c'est-à-dire en clair votée avec le RN et une partie de LR, dans la saisine du Conseil constitutionnel, et maintenant dans un référendum d'initiative partagé ! En toile de fond, le respect de la constitution gaulliste, le respect de la démocratie parlementaire, le respect des institutions de la république, bref le respect de tout ce qui constitue l'ordinaire de la domination de classe de la bourgeoisie que tous ces partis veulent bien servir à leur tour si l'occasion électorale se présente, mais certainement pas renverser ! Impasses et mensonges des chefs syndicaux qui, après avoir accepté de discuter pendant des mois avec le gouvernement du projet contre les retraites, se sont unis pour convoquer pas moins de douze journées d'action dont ils savent parfaitement qu'elles ne menacent en rien le gouvernement, qu'elles ne perturbent qu'à peine le fonctionnement du capitalisme, assuré que les affaires reprennent dès le lendemain.

Ah mais, c'est que, prétendent-ils, les travailleurs ne seraient pas prêts à la grève générale, au moment où la vie est si difficile avec les salaires trop bas et l'inflation qui galope… Mais décréter douze jours de grève saute-moutons totalement inefficaces, lancer dans les secteurs les plus combattifs des grèves reconductibles isolées, épuisantes, encore plus coûteuses et sans résultats, voilà qui ne pose aucun problème aux chefs syndicaux ! Tout, ils ont tout fait, sauf appeler la classe ouvrière à la

grève générale pour vaincre Macron ou sinon le renverser. Voilà ce qui a mené à la défaite. Mais en aucun cas, les travailleurs n'en sont responsables. Ce n'est ni leur combattivité ni leur détermination qui ont manqué, c'est leurs directions qui les ont trahis, envoyés dans le mur et protégé Macron.

Macron et son gouvernement à l'offensive

C'est pourquoi Macron et son gouvernement non seulement en ont réchappé, mais veulent aujourd'hui accélérer. Et ce ne sont pas quelques casserolades qui vont les arrêter. Mais comme il faut camoufler aux yeux des travailleurs que la désastreuse stratégie de l'intersyndicale comme celle de la NUPES ont conduit à la défaite, tous s'entendent pour prétendre maintenant que Macron serait désormais impuissant à gouverner, condamné pendant quatre ans à inaugurer les chrysanthèmes, à cause de son impopularité, des difficultés à trouver une majorité parlementaire, etc. Rien n'est plus faux : même impopulaire, tant qu'il ne trouvera pas la force gigantesque de la classe ouvrière rassemblée en face de lui, Macron va poursuivre ses attaques contre la classe ouvrière, contre la jeunesse, contre les chômeurs, contre les étrangers. Parce que c'est ce qui convient au capital. Et Macron compte bien continuer à s'appuyer aussi sur le « dialogue social » avec les directions syndicales pour avancer sur un *« nouveau pacte de la vie au travail »*, comme il l'a annoncé le 17 avril. Certes le rendez-vous qu'il leur avait fixé le 18 avril a été boudé par les chefs syndicaux. Mais cela ne durera pas. Berger, pour la CFDT, avait parlé d'un *« délai de décence »* que l'intersyndicale semble avoir fixé après les manifestations du 1er mai.

Que faire ?

Rien de tout cela n'est acceptable. La classe ouvrière vient de subir une défaite, mais elle n'est pas écrasée, loin de là. Le gouvernement est à la fois bien décidé à porter de nouveaux coups mais il craint un possible retour de flamme. Il faut au plus vite que l'avant-garde de la classe ouvrière se tourne vers la construction d'une organisation révolutionnaire décidée à en finir avec la société capitaliste, avec l'État bourgeois, qui combatte pour balayer les obstacles et les leurres mis par les appareils contrerévolutionnaires en travers du mouvement des masses. Une organisation qui combat pour la grève générale, pour les comités de grève élus, pour l'auto-organisation et l'autodéfense des manifestations et des piquets de grève, pour le comité central de la grève générale. Voilà ce qui est nécessaire. En ce sens, le combat continue !

26 avril 2023

Dire la vérité aux travailleurs

La chimère du référendum vient à peine de disparaitre…

Les manifestations du 1er mai ont été convoquées par l'intersyndicale comme une 13e journée d'action contre la réforme des retraites. Elles ont rassemblé de nombreux travailleurs et jeunes, jusque dans les petites villes, malgré les destructions stupides des « black blocs » nihilistes, sans parler des agressions physiques de responsables syndicaux. Cela indique que l'opposition et la colère contre la loi qui est maintenant promulguée restent entières.

Entières, mais impuissantes. Pas plus que la première fois, le Conseil constitutionnel n'a donné suite le 3 mai à la seconde proposition de loi des députés de la NUPES pour l'organisation d'un référendum d'initiative partagé (RIP). Tous ont fait mine alors de n'être pas surpris et dit qu'ils s'y attendaient. Pourtant la saisine du Conseil constitutionnel et le référendum d'initiative partagé avaient bel et bien été présentés un peu plus tôt comme un débouché possible aux travailleurs, autant par les partis réformistes que par les chefs des syndicats.

> *Mesure injuste et injustifiée, le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans méconnait les principes constitutionnels qui protègent notre modèle de solidarité nationale. En outre, le projet de loi contesté porte atteinte à l'article 1er de notre Constitution aux termes duquel « La France est une République sociale » ainsi qu'au Préambule de la Constitution de 1946 qui consacre le droit à la protection sociale et à la retraite… Nous demandons ainsi au Conseil constitutionnel de censurer l'ensemble du texte de loi.* (LFI, 21 mars)

> *Le Conseil constitutionnel, dont la décision est attendue le 14 avril, est garant du respect des droits et libertés fondamentaux des citoyen.ne.s. Il ne peut à ce titre que censurer cette réforme brutale et injustifiée. La CGT attend aussi qu'il se prononce favorablement pour un référendum d'initiative partagée.* (CGT, 12 avril)

Il faut parfois se donner la peine de rentrer dans les détails pour démontrer jusqu'au bout la mystification consistant à en appeler à la constitution réactionnaire de la 5e République pour défendre les travailleurs. Les politiciens bourgeois et les hauts fonctionnaires désignés « sages » gardiens de la Constitution n'ont eu en effet qu'à utiliser la même pirouette que celle avancée pour rejeter la première demande : le premier article de la proposition de loi, qui avait pour objet d'interdire la fixation d'un

âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans, ne constituait pas une réforme à la date de la saisine. En effet, la saisine ayant eu lieu à la veille de la promulgation de la réforme des retraites du gouvernement, l'âge de départ à la retraite était encore, à ce moment-là, de 62 ans, et non de 64 ans. Et voilà pourquoi votre fille est muette, comme disait Molière… Et si d'aventure, les mêmes députés avaient saisi le Conseil constitutionnel après la promulgation de la loi, celui-ci n'avait qu'à objecter que la mesure attaquée avait moins d'un an d'existence pour retoquer illico la demande… Et si enfin par quelque miracle la demande était validée, alors aurait commencé un parcours d'obstacles au long cours qui condamnait infailliblement le référendum à finir ensablé au milieu des procédures !

Mais les dirigeants des partis réformistes comme les chefs des syndicats ne sont pas plus idiots que la moyenne, ils savent pertinemment tout cela. Alors pourquoi tenter de faire prendre des vessies pour des lanternes ? Les députés requérants donnent l'explication. Pour ceux du PCF, le référendum était « *une main tendue* [qui] *aurait permis d'ouvrir la voie à un temps démocratique fort* » et pour les députés du PS, c'était *« une des solutions pour que le pays sorte de la crise sociale et démocratique dans laquelle il est plongé par l'exécutif depuis quatre mois »*.

Au contraire, vaincre Macron exige le poing levé et non la main tendue. Le poing levé, c'est l'appel à la grève générale, la main tendue, c'est empêcher la grève générale. Ce qu'ont fait avec application les partis réformistes comme les chefs des syndicats depuis quatre mois, donnant ainsi à la bourgeoisie l'occasion de remporter une victoire importante contre la classe ouvrière avec la promulgation de la loi le 15 avril.

…QU'EN VOICI UNE NOUVELLE, AVEC LA PROPOSITION DE LOI DE LIOT

Exit le RIP, voici venir LIOT et sa proposition de loi visant à abroger la contreréforme des retraites qui sera déposée le 8 juin. C'est le nouvel horizon que l'intersyndicale désigne aux travailleurs.

> *L'intersyndicale se félicite de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites. Nous appelons unitairement nos organisations à aller rencontrer les députés partout*

> *pour les appeler à voter cette proposition de loi. Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires.* (Intersyndicale, *Communiqué*, 2 mai)

> *À ce jour, le seul espoir d'un retour à la raison démocratique est l'examen d'un projet de loi d'abrogation de la réforme des retraites déposé à l'initiative du groupe Liot et qui doit être examiné à l'Assemblée nationale le 8 juin 2023*. (CGT, *NVO,* 4 mai)

La députée LIOT de Mayotte s'est récemment illustrée par son soutien sans faille à l'opération de police de Darmanin dans l'ile. Ce groupe parlementaire est un assemblage hétéroclite de députés issus de petits partis bourgeois cofondé en 2018 par Charles de Courson. Celui-ci est passé par l'UDF, le Nouveau Centre. Il a soutenu tous les gouvernements bourgeois des présidences de Chirac et Sarkozy. Il a aussi roulé pour Juppé en 2016. Un des fonds de commerce de ce regroupement d'intérêts bien compris est de négocier avec Paris plus de moyens et une plus grande décentralisation pour tout ce qui n'est pas dans l'hexagone : la Corse, les départements, régions et territoires d'Outremer dont ce groupe comporte plusieurs députés. Ils en tirent avant tout profit pour eux-mêmes, dans le respect bien compris des exigences de l'impérialisme français.

> *Parce que notre pays ne saurait se résumer à l'hexagone, ils soutiennent le développement des Outre-mer qui contribuent à la puissance maritime et stratégique de la France et de l'Union européenne*. (LIOT, *Déclaration politique,* 28 juin 2022)

Le groupe LIOT était déjà l'auteur de la motion de censure qui a échoué le 20 mars à faire tomber le gouvernement à 9 voix près, malgré l'adjonction des votes des députés du PCF, de LFI et du PS à ceux d'EELV, d'une partie de LR, de la LIOT et de tous ceux du RN.

Ces derniers sont certainement des ennemis de Macron, mas pas pour autant des amis des travailleurs. Le RN et LR sont tout autant que Renaissance favorables aux exemptions de cotisations patronales qui provoquent les déficits de toutes les branches de la sécu, vieillesse incluse.

Rebelote le 8 juin prochain avec sa proposition de loi visant à *« interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans »*. À nouveau, le « *retour à la raison démocratique* » comme le dit la CGT, impliquerait donc l'addition des voix de la LIOT, d'EELV, du RN

et d'un maximum de LR avec celles du PCF, du PS et de LFI pour « le seul espoir » des dirigeants de la CGT. Pour espérer quoi, au juste ?

Quand bien même une majorité voterait cette proposition de loi à l'Assemblée nationale, ce qui reste peu probable, la majorité LR du Sénat a déjà fait savoir qu'elle s'y opposerait. S'ensuivrait alors une navette entre les deux chambres, puis une commission mixte paritaire qui tomberait d'accord ou pas, puis, puis, puis… Sans parler des ressources constitutionnelles dont dispose le gouvernement pour mettre fin à cette affaire.

> *Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique.* (*Constitution de 1958*, article 40)

Et il n'est pas sûr du tout que la demande contenue dans la proposition de loi LIOT que se tienne *« une conférence de financement pour garantir la pérennité de notre système de retraite »* satisfasse pleinement à cette exigence. Cette nouvelle perspective qu'avancent aussi bien les partis réformistes que les chefs syndicaux ne vaut pas mieux que les précédentes, toutes s'inscrivent dans le moule des institutions réactionnaires de la 5e République, toutes préconisent l'alliance avec les ennemis des travailleurs au nom du pragmatisme. C'est une impasse pour la classe ouvrière, le même crétinisme qui a conduit les partis réformistes et la plupart des appareils syndicaux à appeler par deux fois à voter Macron pour écarter Le Pen. Maintenant, ils sollicitent le groupe parlementaire fascisant RN présidé par Le Pen !

L'intersyndicale en appelle aux députés LR et RN…

Le RN et LR trouvent que le gouvernement ne va pas assez loin contre les migrants. Le RN et LR sont, tout autant que Renaissance, favorables aux exemptions de cotisations patronales qui provoquent les déficits de toutes les branches de la sécu, vieillesse incluse. Le RN et LR condamnent les piquets de grève et soutiennent les flics.

Pourtant, le 2 mai, l'intersyndicale décrète une quatorzième journée d'action le 6 juin pour « *se faire entendre des députés* ». Elle brouille les frontières de classe en s'en remettant de fait aux partis bourgeois RN et LR.

…et répond à la convocation de Borne

De la même manière, elle annonce déjà le 2 mai qu'elle n'est pas hostile au « cycle de concertations » du gouvernement qui a conçu l'attaque contre les retraites et qui annonce clairement qu'il ne la retirera pas. Quelques jours après, la direction confédérale de la CGT confirme qu'elle se rendra à la convocation de la première ministre dans les conditions que celle-ci a décidées.

> *Nous souhaitons obtenir aussi des avancées pour les salariés et les travailleurs et travailleuses. Si Elisabeth Borne nous dit : « Je ne retire pas la réforme des retraites et je souhaite discuter de mesures qui représentent des régressions sociales pour les salariés », bien évidemment, le rendez-vous tournera vite court… Nous espérons que le gouvernement revienne à la raison parce que s'il reste lui sur ses positions initiales, c'est un véritable problème. Ça veut dire qu'il ne prend absolument pas en compte le contexte social actuel. Ce serait une vraie erreur politique de sa part.* (Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT, *Franceinfo*, 7 mai)

Contrairement à ce que prétend la nouvelle direction de la CGT qui invente que « *le rapport de force est en faveur des syndicats* », le gouvernement a parfaitement acté la promulgation de sa loi contre les retraites comme une victoire de la bourgeoisie et a décidé en conséquence de lancer de nouvelles attaques contre la classe ouvrière, comme celle contre les bénéficiaires du RSA ou de confirmer celle contre les lycées professionnels.

Et pour mieux parvenir à ses fins, quoi de plus évident que de reprendre la vieille recette du « dialogue social » et de la concertation tous azimuts avec les chefs syndicaux qui lui a si bien réussie ?

Les chefs syndicaux prétendent qu'ils vont défendre les salariés dans ces réunions et qu'ils peuvent obtenir « *des avancées, notamment en matière de revalorisations salariales* ». La seule avancée digne de ce nom en matière salariale serait d'obtenir le rattrapage immédiat de tous les salaires et leur indexation automatique sur l'inflation. Mais défendre cette revendication centrale pour la classe ouvrière aujourd'hui impliquerait un combat frontal contre la bourgeoisie et son gouvernement, c'est-à-dire précisément la grève générale qu'ont empêchée les bureaucraties syndicales (et tous leurs adjoints politiques) tout au long de la mobilisation pour défendre les retraites.

Comme, pour les chefs syndicaux, il ne sera pas question de grève générale, les « *avancées salariales* » seront, dans le meilleur des cas, des accords au rabais en-dessous du niveau de l'inflation ou, au pire, des charges de travail supplémentaires pour quelques euros de plus, même pas en salaires, mais sous forme de primes ou d'indemnités (qui n'entrent pas dans le calcul des pensions de retraite) branche par branche, voire entreprise par entreprise. Ce qui était déjà discuté avec le patronat pendant les précédentes journées d'actions et les grèves reconductibles.

> *Après des mois de négociations compliquées, les organisations patronales (Medef, CPME et U2P) et syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC) ont présenté un texte visant notamment à largement généraliser des dispositifs tel que l'intéressement, la participation et les primes de partage de la valeur à toutes les entreprises de plus de 11 employés.* (*La Tribune*, 19 février)

Seule la vérité est révolutionnaire

La classe ouvrière vient de subir une défaite, mais elle n'est pas écrasée. Pendant que le gouvernement au service de la bourgeoisie s'appuie sur sa victoire contre nos retraites pour réprimer les manifestations et préparer de nouvelles attaques contre les travailleurs étrangers, contre l'enseignement professionnel, contre les chômeurs, contre les professeurs…, la mascarade continue du côté des partis réformistes et des chefs syndicaux pour mentir aux travailleurs, les occuper avec des casserolades et les mener à l'impasse des espoirs placés dans LR et le RN.

Il faut au plus vite que l'avant-garde de la classe ouvrière se tourne vers la construction d'une organisation révolutionnaire décidée à en finir avec la société capitaliste, avec l'État bourgeois, qui combatte pour balayer les obstacles mis par les appareils contrerévolutionnaires en travers du mouvement des masses, pour la grève générale, pour les comités de grève élus, pour l'auto organisation et l'autodéfense des manifestations et des piquets de grève, pour le comité central de la grève générale, pour le gouvernement ouvrier. Voilà ce qui est nécessaire. En ce sens, le combat continue !

7 mai 2023

Parler clair pour défendre une orientation révolutionnaire

> *Rien n'est écrit d'avance pour la CGT. Jusqu'ici, on a déjoué tous les pronostics. Les suites dépendront du niveau de la mobilisation mardi et du vote [à l'Assemblée nationale] le 8 juin… Nous avons marqué des points cruciaux : on a gagné la bataille des consciences, remis le syndicalisme au centre et fait perdre à Emmanuel Macron toute majorité sociale et politique. Et, oui, je le confirme : il est encore temps qu'il retrouve la raison et renonce à cette réforme.* (Sophie Binet, *JDD*, 4 juin)

Il n'y a plus de grèves en défense des retraites depuis un bon moment. Quoi qu'en dise la direction de la CGT, Macron n'est pas devenu fou. Quoi qu'en dise la direction de la CGT, la classe ouvrière a perdu la bataille des retraites contre le gouvernement et ce n'est pas la 14e journée d'action du 6 juin qui y a changé quoi que ce soit. Mais que vaut cette « victoire morale » dont se targue la direction de la CGT dans « *la bataille des consciences* » ? Pas un clou ! Dans la lutte entre les classes, comme le disait déjà Jean de La Fontaine sous Louis XIV, « *la raison du plus fort est toujours la meilleure* ».

Qui est responsable de la défaite, les travailleurs ou les chefs actuels du mouvement ouvrier ?

Dans l'affrontement entre la bourgeoisie française et la classe ouvrière sur les retraites, Macron et son gouvernement auraient pu être battus à plate-couture et pourtant ce sont eux qui ont été les plus forts. Sinon, comment expliquer que la loi a été promulguée et que les décrets d'application ont commencé à être publiés, que des centaines de milliers de salariés consultent le site du gouvernement ? Alors que l'immense majorité des travailleurs, de la classe qui produit toutes les richesses, qui entretient et fait fonctionner toute la société était résolument opposée à la contreréforme des retraites, comment comprendre que la bourgeoisie, classe ultra-minoritaire, a pu à nouveau l'emporter ? Tout simplement parce qu'une fois de plus, la force gigantesque de la classe ouvrière a été dévoyée par ceux-là mêmes qui disent la représenter politiquement, parler en son nom, diriger ses syndicats, qui n'ont eu de cesse de protéger le gouvernement du possible déferlement de la grève générale.

La principale préoccupation de l'intersyndicale qui, au début, « oubliait » même de réclamer le retrait du projet contre les retraites, a toujours été

d'éviter au capitalisme français une « crise sociale et politique » (*Communiqué*, 16 mars).

> *À Paris, Fanny, employée de l'Insee de 24 ans, regrette, elle, qu'il n'y ait pas « eu un appel à la grève générale » tôt dans le mouvement.* (*Le Monde*, 6 juin)

Non seulement l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-CFTC-CGC n'a jamais appelé à la grève générale, mais les dirigeants syndicaux siégeaient au Conseil d'orientation des retraites qui a découvert un grave « problème » de financement pour le régime général des retraites.

Non seulement l'intersyndicale n'a jamais appelé à la grève générale, mais ses membres se sont rendus à toutes les convocations pour chercher une « solution » commune au prétendu problème, en fait pour mettre au point le projet Macron-Borne. Puis ils sont retournés à Matignon cautionner à nouveau le « dialogue social » alors que le gouvernement faisait adopter la loi pour allonger le travail de 2 ans.

Non seulement l'intersyndicale n'a jamais appelé à la grève générale, mais elle a combattu de toutes ses forces contre le mot d'ordre de grève générale, pour qu'il n'apparaisse pas dans les rares assemblées générales, dans les cortèges, dans les slogans et sur les banderoles.

Et quand la recherche par les travailleurs de la grève générale se faisait trop sentir, les bureaucraties syndicales ont employé toutes les ruses possibles comme de baptiser « grève générale » les journées d'action à répétition, ou bien l'appel à une grève reconductible, ici ou là.

> *En enlevant à la grève son programme politique, les réformistes sapent la volonté révolutionnaire du prolétariat, mènent le mouvement dans une impasse et obligent par conséquent les différentes catégories à mener des combats isolés.* (Trotsky, *Préface à l'édition française de Où va l'Angleterre ?*, 6 mai 1926)

S'appuyer sur Le Pen contre Macron ?

Une autre forme de trahison de la classe ouvrière s'est déployée tout au long de ce mouvement avec le 8 juin pour épilogue. Il s'agit des efforts constants développés aussi bien par les partis « réformistes » liés aux appareils syndicaux et issus de la classe ouvrière (PCF, PS et LFI) que par l'intersyndicale pour non seulement faire croire qu'une issue parlementaire positive était possible, mais pire encore, qu'il fallait en appeler aux députés des partis bourgeois opposés à Macron (EELV, LIOT, LR, RN) pour défendre les intérêts des salariés ! Alors que LR et le RN approuvent les exemptions de cotisations patronales qui servent ensuite de prétexte aux attaques contre le droit à la santé et le droit à la retraite.

Ainsi, en même temps qu'ils empêchaient la classe ouvrière de triompher par ses méthodes de classe, par la grève générale, les appareils contrerévolutionnaires qui dirigent le mouvement ouvrier en appelaient à une sainte alliance à l'Assemblée nationale avec les pires ennemis de la classe ouvrière, sous prétexte qu'ils s'opposaient au gouvernement. Et si le RN avait appelé à une manifestation contre Macron, le PCF, le PS, LFI et les chefs syndicaux y auraient-ils appelé aussi sous prétexte que c'était contre Macron ?

Mais qu'aurait-il résulté du vote majoritaire d'une motion de censure avec un ramassis de députés LR et RN ? Une dissolution de l'Assemblée nationale et de nouvelles élections législatives. Et dans ce cas, c'était un boulevard pour le parti fascisant puisque les partis « réformistes » venaient de voter bras dessus bras dessous avec lui à l'Assemblée nationale ! Brader l'indépendance de classe sous le prétexte d'obtenir un résultat immédiat est une trahison qui se paie ensuite. C'était vrai de l'appel à voter pour Macron en avril 2022 au prétexte de faire barrage à Le Pen, c'est encore vrai quand les mêmes votent à l'Assemblée nationale avec Le Pen contre Macron !

Combattre pour la grève générale ou suivre les appareils, il faut choisir !

La classe ouvrière doit tirer le bilan de cette défaite pour pouvoir demain submerger le dispositif contrerévolutionnaire des appareils du mouvement ouvrier, pour se défendre, pour vaincre. Malheureusement, elle ne peut bénéficier d'aucune aide pour cela du côté des organisations centristes (révolutionnaires en parole et adjointes des chefs syndicaux en pratique). Ainsi pour l'aile pro NUPES conduite par Besancenot qui a scissionné du NPA à son dernier congrès, c'est la couverture sans fard des appareils.

> *Ce vote annoncé pour jeudi 8 juin, s'il a lieu, est l'occasion d'un nouvel affrontement. Dans ce cadre, nous avons toutes et tous intérêt à nous faire entendre, à exercer une pression maximale en vue de ce vote, mais aussi –et peut-être surtout– à faire vivre cette vague de contestation politique contre Macron et son monde. C'est tout l'enjeu d'être en grève et dans la rue ce mardi 6 juin.* (NPA Anticapitalistes, 30 mai)

Quant à LO, qui n'a jamais dit un seul mot sur la nécessité d'imposer la grève générale tout au long de cette mobilisation, alors que c'était la seule perspective concrète véritablement révolutionnaire, elle continue de cautionner, vaille que vaille, la journée d'action d'enterrement des bureaucrates.

5 avril 2023, Palais de Matignon : Berger (CFDT) et Binet (CGT) répondent à la convocation du gouvernement

> *Mais quels que soient les calculs des dirigeants syndicaux, ceux qui ont manifesté et fait grève le 6 juin ont pu affirmer les intérêts de leur classe sociale et montrer qu'ils ne se fiaient qu'à leurs propres forces pour inverser le cours des choses !* (LO, *Éditorial*, 7 juin)

LO, qui n'avait vu en mai-juin 1968 non une crise révolutionnaire mais un simple mouvement revendicatif, promet le socialisme comme d'autres promettent le paradis.

> *Cette lutte de classe est à mener aujourd'hui avec la conscience qu'il faudra, un jour, aller jusqu'au bout, jusqu'à notre émancipation totale, c'est-à-dire la fin de l'exploitation, le renversement de la domination de la bourgeoisie et de son système capitaliste.* (LO, *Éditorial*, 7 juin)

RP était partie du NPA, entre deux congrès, sans aucune divergence stratégique. Elle a créé, tardivement, un « *réseau pour la grève générale* ». Mais il y a tromperie sur la marchandise car RP couvre toujours l'isolement par les bureaucrates syndicaux des secteurs les plus combattifs au moyen de « reconductibles » éclatées.

> *À partir du 7 mars, plusieurs syndicats et fédérations syndicales se sont donné l'objectif de dépasser le plan de bataille de l'intersyndicale en appelant à la reconductible, comme Sud Rail, l'intersyndicale RATP, et les syndicats ou fédérations CGT des Ports et Docks, Chimie, Energie, Cheminots, Verre et Céramique et Éboueurs.* (*Révolution permanentée*, 1er avril)

En réalité, sous ce masque, RP a pour objectif, non pas d'imposer la grève générale contre les directions traditionnelles, mais « *d'élargir la grève reconductible* ».

Son modèle, le PTS argentin n'avance jamais l'autodéfense mais donne aux travailleurs comme perspective politique la diversion de l'assemblée constituante. RP essaie de refiler, en se contorsionnant, la même camelote étapiste et réformiste en France.

> *Nous ne sommes pas encore en condition de remplacer Macron par un gouvernement des travailleuses et des travailleurs… Il faut abroger la Vème République et éliminer la figure présidentielle, en nous inspirant de la Convention de 1793, instaurant une assemblée unique dont le rôle ne serait pas de parler pendant que le gouvernement gouverne, mais de légiférer et gouverner en combinant les pouvoirs législatifs et exécutifs. Ses membres seraient élus pour deux ans.* (RP, *Face à la radicalisation autoritaire, pour une réponse démocratique,* 8 avril)

Supprimer le Sénat et la présidence est tout à fait juste, mais opposer délibérément de telles mesures démocratiques au mot d'ordre de gouvernement des travailleurs, tout en « oubliant » systématiquement l'armement du prolétariat, c'est converger dans les faits avec les deux POI (et leur « assemblée constituante ») et LFI (et sa « 6e république »).

Pour le NPA anti-NUPES, si la grève générale figurait bien dans sa liste de mots d'ordre, en réalité il n'a pas combattu pour imposer l'appel à la grève générale, n'a jamais osé affronter les dirigeants syndicaux. Il a seulement trouvé insuffisante l'intersyndicale.

> *L'intersyndicale a dirigé le mouvement tout au long des derniers mois. Mais après le premier mai, elle n'a proposé comme échéance générale que le mardi 6 juin, plus d'un mois après. Et les différents syndicats ont accepté individuellement de rencontrer le gouvernement pour aborder d'autres sujets. Parce qu'il ne faudrait pas que la lutte contre la réforme bloque le dialogue ? Voilà une drôle de façon de « bloquer le pays »*. (NPA Révolutionnaires, 29 mai)

Comme si la question était dans le rythme des journées d'action de l'intersyndicale et pas dans son refus d'appeler à la grève générale ! Cela conduit Convergences révolutionnaires, le courant façonné par LO qui dirige le NPA anti NUPES, à soutenir de fait la journée d'action du 6 juin des bureaucrates… et même les ridicules casserolades des mélenchonistes.

> *La préparation de cette journée doit être un point d'appui… La casserole est devenue une arme fatale…* (NPA Révolutionnaires, 23 mai)

Avancer vers un parti communiste internationaliste

La lutte de classes ne cesse pas à cause d'une défaite. Un peu plus tôt, un peu plus tard, la classe ouvrière reprendra le combat d'ensemble. Parce qu'elle n'a pas le choix. Il lui faudra repartir des enseignements qu'elle aura pu tirer de cette mobilisation en défense des retraites, comme le fait la travailleuse interrogée par *Le Monde* le 6 juin dernier regrettant qu'il n'y ait pas eu d'appel à la grève générale.

Le Groupe marxiste internationaliste a combattu avec toutes ses forces pour ouvrir cette voie, dès l'annonce du projet de loi par le gouvernement. Mais il faut pour y réussir une organisation révolutionnaire solidement implantée qui aura ouvertement pour programme l'armement du peuple, le gouvernement ouvrier, l'expropriation du grand capital et les États-Unis socialistes d'Europe.

Une telle organisation se battra pour le front unique ouvrier contre toutes les attaques de la bourgeoisie, pour l'indépendance des syndicats et pour leur unification, pour le contrôle des travailleurs sur la production et la distribution, pour l'autodéfense des luttes sociales et des organisations ouvrières. Elle préparera aussi la grève générale contre la prochaine attaque, sans craindre d'affronter les agents de la bourgeoisie au sein des travailleurs.

> *Les partis ouvriers bourgeois se sont constitués dans tous les pays capitalistes avancés. Sans une lutte résolue et implacable contre ces partis, ces groupes, ces tendances, il ne saurait être question ni de lutte contre l'impérialisme, ni de marxisme.* (Lénine, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, octobre 1916)

Car la bourgeoisie tire sa force non seulement de son appareil d'État, du capital, de l'idéologie dominante, mais aussi des puissants relais dont elle dispose dans les partis réformistes et à la tête des syndicats. Voués avant tout à la défense du capitalisme français, attachés par mille liens à l'État bourgeois, craignant par-dessus tout la révolution, ces appareils contrerévolutionnaires refusent tout combat véritable pour défendre les revendications car il les amènerait inévitablement à être balayés par le mouvement de la classe ouvrière.

Pour tous ceux qui veulent construire cette organisation révolutionnaire, il n'y a pas de voie médiane. Il faut choisir.

12 juin 2023

RÉVOLUTION COMMUNISTE

bimestriel du Groupe marxiste internationaliste
[section française du
Collectif révolution permanente]

Abonnement : 15 euros pour 5 numéros
à l'ordre de ARTP

Adresse postale :
ARTP
AGECA service boites postales
177 rue de Charonne
F-75011 PARIS

Site du CoReP en allemand, anglais, catalan, espagnol, français, turc :
revolucionpermanente.com

Site de l'EKIB/Turquie : **patronsuzdunya.com**

Site du GMI/France : **groupemarxiste.info**

Site du GKK/Autriche : **klassenkampf.net**

Site de l'IKC/État espagnol : **www.ikcirklo.org**

Blog d'OR/Argentine :
octubrerojoorg.wordpress.com

L'État bourgeois avait déjà diminué les droits à la retraite des travailleurs salariés en 1993, 2003, 2010, 2014..., à chaque fois sous prétexte d'équité ou de sauvetage du système. Mais cela ne suffit pas au capital, si bien que le président Macron ouvre en octobre 2022 trois cycles de « concertations » avec les « partenaires sociaux » contre les retraites. Aucune direction syndicale ne boycotte. Aucune organisation ne mène campagne contre cette collusion qui ne sert que le capital et son État. À l'issue des négociations, le 10 janvier 2023, le gouvernement Macron-Borne-Dussopt adopte un projet de loi qui repousse l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64.

À partir du 19 janvier, les chefs syndicaux, réunis dans une « intersyndicale », appellent à signer une pétition et décrètent une kyrielle de « journées d'action » et de « grèves » (au pluriel). Non pas pour battre le gouvernement mais pour faire pression sur lui et sur d'autres institutions de la 5e république (Assemblée nationale, Conseil constitutionnel). Aucune organisation ouvrière de taille significative ne combat ce sabotage, ne lutte dans les syndicats et les assemblées générales pour la grève générale, tous en même temps, jusqu'au retrait du projet. Si certaines parlent de « grève générale », c'est pour mieux appuyer en pratique les appareils syndicaux CGT, SUD, FO qui dressent des grèves reconductibles contre la grève générale dans les secteurs les plus combattifs.

Parallèlement, à l'Assemblée nationale saisie du projet le 30 janvier, le PS, le PCF et LFI s'allient à plusieurs reprises avec les députés d'EELV, LIOT, LR, RN (amendements, motion de censure, proposition de référendum, proposition de loi...), avec l'appui entier de l'intersyndicale. Le 16 mars, le gouvernement fait adopter la loi au moyen de l'article 49.3. La répression policière s'intensifie. Après 10 journées d'action impuissantes, l'intersyndicale accepte le 5 avril de rencontrer la première ministre Borne à Matignon. Le 14 avril, le Conseil constitutionnel valide la loi. Le 15 avril, le président de la république la promulgue.

La classe ouvrière a tenté de résister, de préserver ses droits, d'affronter et de vaincre le gouvernement bourgeois : manifestations massives, grèves réelles dans le ramassage des déchets, les transports publics, les raffineries de pétrole, les ports, l'enseignement professionnel... Mais elle n'est pas parvenue à briser le dispositif des bureaucraties syndicales liées par mille liens à l'État bourgeois et protégées par les partis réformistes et les organisations centristes.

L'avant-garde doit en tirer les leçons, promouvoir toutes les formes d'auto-organisation des masses pour contrôler leur mouvement comme les comités de grèves élus, coordonnés et centralisés jusqu'à un comité central national de grève pour diriger le combat contre le gouvernement, mettre en place des piquets de grève, des services d'ordre pour protéger contre les flics les manifestations, pour écarter les casseurs et les pillards. Il faut bâtir un parti qui s'attachera à déjouer toutes les manœuvres, à conduire à la victoire parce que son but sera le pouvoir des travailleurs, le socialisme mondial.